

PACK

Karité 17 / 2002

Impact du projet PACK sur les femmes de la filière karité



Impact du projet PACK
sur les femmes de la
filière karité au Burkina
Rapport de mission



Auteurs : Aysatou Ndiaye ;
Dienaba LY Kayihura ;
Isabelle Tapsoba

Sigles et acronymes

| | |
|-----------|--|
| ACDI : | Agence canadienne de coopération et de développement industriel |
| BOA: | Bank of Africa |
| CAPBK/AP: | Collectif des organisations de productrices de beurre de karité et autres produits |
| CECI: | Centre canadien d'études et de coopération internationale |
| CNCA : | Caisse National du Crédit Agricole |
| CSPPA: | Caisse de stabilisation des produits agricoles |
| FAARF : | Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes |
| IRSAT: | Institut de recherches scientifiques et technologiques |
| PACK: | Projet d'appui à la commercialisation du karité |
| OP : | Organisations paysannes |
| PAF: | Projet d'appui aux filières bio alimentaires |
| PFK: | Projet filière karité |
| PFFK: | Projet femmes et filière karité |
| PMR : | Projet micro réalisations |
| PNK : | Projet national karité |
| UFK : | Union Faso karité |
| UGK : | Union des groupements Kiswensida |
| UNIFEM : | Fonds de développement des nations Unies pour la femme |
| UGPPK : | Union des groupements de productrices de produits karité |



Mise à page par la Délégation Intercooperation au Sahel (DIC au Sahel)

www.dicsahel.org ; E-mail : icsahel@icsahel.org

Photo sur le page de couverture : Archive D IC

Table de Matière

| | |
|---|----|
| Sigles et acronymes | 2 |
| Table de Matière | 3 |
| Résumé | 5 |
| 1 Introduction : méthodologie et limites de l'étude | 7 |
| 1.1 Méthodologie..... | 7 |
| 1.2 Limites de l'étude..... | 8 |
| 2 Historique du projet..... | 8 |
| 3 L'intervention de l'UNIFEM..... | 9 |
| 4 Formulation du pack | 10 |
| 5 Mise en œuvre..... | 11 |
| 5.1 Synthèse des activités menées..... | 11 |
| 5.2 Organisation de la filière | 12 |
| 5.3 Implication des acteurs | 13 |
| 5.4 Présentation des groupements..... | 14 |
| 5.5 Présentation des deux réseaux..... | 15 |
| 5.5.1 L'Union des Groupements Kisswensida | 15 |
| 6 Transfert de compétences | 17 |
| 6.1 La maîtrise des fonctions économiques..... | 18 |
| 6.1.1 Les techniques de production et de conditionnement..... | 18 |
| 6.1.2 Financement des campagnes de production : | 18 |
| 6.1.3 Conclusion : | 19 |
| 6.2 La maîtrise des fonctions syndicales..... | 20 |
| 6.3 La maîtrise des fonctions administratives..... | 20 |
| 7 Impact du projet..... | 21 |
| 7.1 Impact sur les productrices..... | 22 |
| 7.1.1 La compétence des productrices | 22 |
| 7.1.2 Les revenus des productrices | 22 |
| 7.1.3 Impact sur l'accès aux facteurs de production..... | 23 |
| 7.1.4 Impact sur leur position dans la famille et la communauté | 24 |
| 7.1.5 Impact sur les loisirs des femmes..... | 25 |
| 7.2 Impact sur les têtes de réseau..... | 25 |
| 7.2.1 Compétences des têtes de réseau..... | 25 |
| 7.2.2 Impact sur les revenus et leur position..... | 26 |
| 7.3 Impact sur les organisations paysannes..... | 26 |
| 7.4 Impact sur l'autonomie des réseaux et des unions | 27 |
| 7.5 Impact des organisations sur les performances des productrices..... | 27 |

| | | |
|---|---|----|
| 8 | Conclusions | 27 |
| 9 | Recommandations..... | 28 |
| | Annexe 1 : Termes de référence..... | 31 |
| | Annexe 2 : liste des groupements bénéficiaires du PACK..... | 33 |
| | Annexe 3 : Liste des organisations visitées | 34 |
| | Annexe 4 : Listes des personnes rencontrées | 35 |
| | Annexe 5 : Apport du projet aux productrices et a leurs organisations. | 36 |
| | Annexe 6 :Capacités de gestion des organisations..... | 44 |
| | Annexe 7 : Paroles de femmes sur le PACK | 45 |
| | Annexe 8 : Bibliographie | 53 |

Résumé

Les femmes constituent l'élément moteur de la filière Karité au Burkina Faso : elles détiennent le monopole d'un savoir-faire accumulé au cours des siècles. On estime que les femmes produisent, dans le cadre de la production traditionnelle et artisanale, 80% du beurre de karité mis sur le marché au Burkina Faso. Cette activité représente l'une des principales sources de revenus pour les femmes, essentiellement en zone rurale.

Jusqu'en 1992, l'Etat du Burkina Faso assurait l'organisation de la filière et l'exportation des amandes sèches. Grâce à la caisse de stabilisation des produits agricoles (CSPPA), le Burkina exportait en moyenne 30.000 T d'amandes sèches par an. La CSPPA a été dissoute en 1992. Du fait de l'intervention massive et anarchique de nombreux opérateurs, la filière a été complètement désorganisée et les exportations sont tombées à environ 5000T par an. Il en est résulté la détérioration de la qualité des produits karité du Burkina Faso et la perte d'importantes parts de marché.

L'UNIFEM a entrepris en 1996 une vaste étude sur le marché mondial du karité en vue d'améliorer la position économique des femmes et de permettre à la filière de devenir un des éléments du dispositif de lutte contre la pauvreté féminine en milieu rural.

Les conclusions de cette étude ont été à la base de deux projets : le PFFK (1997-1999) exécuté par le CECI dont les plus importants acquis sont l'amélioration de la production en qualité et en quantité et le regroupement des productrices autour de cinq comptoirs de vente du karité repartis dans les trois provinces ; le PACK dont l'objectif est d'aider les organisations de productrices à développer leurs capacités de commercialisation, à augmenter leur part dans les segments de marchés les mieux rémunérés et à accroître leur position stratégique dans la filière.

Toute la filière repose sur trois types d'acteurs : (i) les productrices de beurre largement dominé par les femmes rurales, (ii) Les intermédiaires intervenant dans la collecte des amandes sèches et/ou du beurre pour l'approvisionnement des usines, des exportateurs, des structures semi-industrielles ou industrielles, (iii) Les distributeurs regroupant les exportateurs, les structures semi-industrielles ou industrielles de traitement et/ou de transformation du beurre.

La stratégie du PACK « était de partir des têtes de réseaux des groupements ciblés pour qu'à leur tour, elles puissent faire descendre les actions auprès des groupes de base. »

D'une façon générale le projet a eu, malgré sa durée très courte, un impact global positif sur la filière : un label beurre du Burkina s'est progressivement construit. Les clients sont de plus en plus nombreux et les quantités demandées augmentent.

L'impact le plus probant du projet sur les productrices concerne donc leurs compétences en techniques de production. Le beurre qu'elles produisent, quelle que soit la sphère de production (privée ou dans le cadre des groupements), répond aux normes du marché international (taux d'acidité inférieur ou égal à 6%, taux d'humidité et d'impureté inférieur ou égal à 1%).

Le projet n'a pas pu avoir d'incidence significative sur la place de la femme dans la société : elle ne peut hériter de la terre, le droit d'usufruit que lui concède son conjoint, est automatiquement remis en cause à la mort de celui-ci. Le contrôle qu'elles exercent

donc sur les arbres est un contrôle précaire. On a noté qu'avec la valorisation de l'amande de karité sur les marchés, il se manifeste dans certaines localités, des tensions entre hommes et femmes pour le contrôle de la noix et même du fruit de l'arbre à karité sur les champs.

Les têtes de réseau ont été les plus grandes bénéficiaires du projet. Elles ont pu, grâce aux subventions diverses, conforter leur position d'entrepreneurs, renforcer leurs entreprises et assurer une position confortable dans le monde très concurrentiel des intermédiaires. Le projet leur a permis de renforcer leurs capacités de négociation. Elles ont acquis des compétences en matière d'intermédiation. Elles ont réussi à diversifier leurs activités dans la filière en se positionnant dans l'entrepreneuriat cosmétique grâce aux différentes formations acquises avec le projet.

L'approche communautaire¹ qui a prévalu dans l'exécution du projet a constitué un véritable frein à la professionnalisation de la filière. La définition de la stratégie d'intervention s'est appuyée sur une description des deux unions portées par les têtes de réseau, et n'a pas permis de décrypter (i) la composition et la vocation des groupements et des unions, (ii) Leur structuration et le fonctionnement de leurs instances, (iii) Le mode de financement des services rendus aux membres et les partenariats tissés pour cela ; (iv) Les attentes des membres aux différents niveaux d'implication et enfin (v) l'adéquation entre la vocation des organisations et les attentes des membres. Ainsi le projet n'a pas pu opérer une typologie des femmes impliquées dans la filière afin de les appuyer suivant leurs intérêts, leurs capacités et leur position. La redistribution équitable des revenus attendue ne s'est pas opérée comme souhaitée car les têtes de réseaux se sont appuyées sur l'approche du projet pour consolider leurs positions économiques personnelles en s'octroyant les plus grandes parts des bénéfices du projet.

Pour que le beurre de karité augmente son poids dans l'économie du Burkina Faso, il est important d'inscrire son développement dans une dynamique professionnelle. La demande potentielle de l'industrie cosmétique est grande. L'exportation du beurre de karité stabilisé permettrait de conserver une part plus importante de la valeur ajoutée.

Cette option impose une autre vision de la production de beurre qui devra alors sortir de la sphère communautaire pour devenir une véritable activité économique rentable pour les femmes. A ce titre la filière pourrait devenir un puissant instrument de lutte contre la pauvreté. Il est donc important qu'un programme de renforcement des groupements puisse accompagner ce processus.

¹ L'approche communautaire fait appel à une notion d'égalité dans le travail et dans le partage des bénéfices. Elle s'oppose à l'approche entrepreneuriale qui met en œuvre les capacités et l'engagement individuels dans un contexte de compétitivité.

1 Introduction : méthodologie et limites de l'étude

A La demande de l'UNIFEM, une mission² d'étude d'impact du PACK a séjourné au Burkina Faso du 16 mai au 1er juin 2002.

Conformément aux TdR (annexe 1), la mission devait :

1. Etudier l'impact du Projet d'Appui à la Commercialisation du Karité (PACK), sur :
 - Les conditions de vie matérielle des bénéficiaires.
 - La position des bénéficiaires au sein de leur famille et de leur communauté.
 - L'influence du projet sur leur bien être personnel
 - L'autonomie des organisations et l'incidence de ces structures sur leurs performances individuelles
2. Tirer les leçons du PACK et proposer des recommandations pour garantir la pérennité et l'appropriation des acquis par les femmes et informer les autres programmes de l'UNIFEM dans ce domaine.

1.1 Méthodologie

Afin d'atteindre ces objectifs,

- a. la mission a procédé à une revue documentaire importante à travers l'examen du document de projet, du plan d'exécution, des budgets, des rapports finaux d'activités, des rapports d'audit et d'évaluation à mi-parcours etc.
- b. Elle s'est rendue dans les différentes zones d'emprise du projet (Kadiogo, Boulgou, Boulkiemde, Ziro, Sissili, Houet, Comoé), a rencontré les quatre unions de groupements (UGK, UFK, UGPPK/Sssili-Ziro, l'UGPPK/Houet) et 10 groupements appuyés par le projet (annexe 3). Elle a enfin mené des interviews individuelles auprès d'une trentaine de femmes bénéficiaires directes du projet (annexe 7.)
- c. A Ouagadougou, la mission a eu des séances de travail très enrichissantes avec les membres de l'équipe du projet et les consultants du CECI encore en place et ayant participé à l'exécution du projet.
- d. Elle a enfin mené des discussions avec les Ministres de l'agriculture, de la promotion de la femme pour comprendre la place de la filière Karité dans le programme de lutte contre la pauvreté au Burkina Faso (annexe 4).
- e. Au cours de ces différentes visites de terrain et séances de travail, la mission s'est attachée à opérer avec les différents acteurs impliqués, le diagnostic de la filière et des organisations (niveau de structuration, activités menées, capacités, perspectives) en identifiant les points saillants (forts ou faibles) et les niveaux de responsabilité.
- f. Différentes séances de mise en commun formelles ont été organisées au sein de la mission. Ces séances ont permis de préciser, de nuancer, d'approfondir les

² LA mission est composée de Mme Isabelle Tapsoba économiste gestionnaire, Mme Dieynaba LY Kayihura analyste financier, Mme Aysatou Ndiaye socio-économiste chef de mission. La mission a bénéficié de l'appui de M. Boucaré Sawadogo étudiant en sociologie comme traducteur et enquêteur.

différentes observations faites sur le terrain afin de répondre aux objectifs assignés à l'étude. Une restitution des travaux préliminaires a été faite, au PNUD, au CECI et aux Ministères de l'Agriculture et de la Condition de la Femme, afin que les constats, conclusions et recommandations soient partagés pour un meilleur suivi des recommandations.

1.2 Limites de l'étude

En règle générale, on admet que l'impact d'un projet se réfère aux résultats à long terme. Or, cette étude d'impact a trait à un projet qui a duré deux ans et demi et dont la clôture est en cours. Initialement le projet devait prendre fin en septembre 2001. Les reliquats de la première phase du projet ont permis la poursuite des activités sur une période additionnelle de trois mois, (janvier à avril 2002.) L'étude fait aussi suite à une mission d'évaluation à mi-parcours et à une mission d'audit. Les événements sont encore récents pour qu'une telle étude puisse mesurer réellement des résultats de long terme.

En outre, l'absence de données systématiques sur les organisations objets de l'étude (avant et après projet), ainsi que les difficultés objectives d'analyse séparée des résultats du projet et d'autres influences sur les conditions et la position des femmes, limitent quelque peu la portée des conclusions.

La mission remercie les productrices, tous les autres acteurs et actrices impliqués (es) dans la filière. Elle a pu bénéficier de tous les moyens nécessaires au bon déroulement des activités.

2 Historique du projet

Les femmes constituent l'élément moteur de la filière Karité au Burkina Faso : elles détiennent le monopole d'un savoir-faire accumulé au cours des siècles. Elles assurent avec les enfants le ramassage des noix, et sont les principales actrices du traitement de la noix et de sa transformation en beurre (on estime que les femmes produisent 80% du beurre de karité mis sur le marché au Burkina Faso³). Cette activité représente l'une des principales sources de revenus pour les femmes, surtout en zone rurale. De plus en plus elles interviennent de façon active dans la collecte des noix à travers leurs groupements.

La production du beurre de karité est une activité dispersée à travers l'étendue du territoire avec cependant des zones de forte production bien localisées, qui se concentrent dans les provinces du Houet, de la Sissili, du Nahouri, du Bulkiemdé du Ioba, du Poni et du Mouhoun.

Jusqu'en 1992, l'Etat du Burkina Faso, assurait l'organisation de la filière et l'exportation des amandes sèches. Grâce au CSPPA, le Burkina exportait en moyenne 30.000 T d'amandes sèches par an. La CSPPA a été dissoute en 1992. Du fait de l'intervention massive et anarchique de nombreux opérateurs, la filière a été totalement désorganisée et les exportations sont tombées à environ 5.000T par an⁴. Une des conséquences de cette situation a été la détérioration de la qualité des produits karité du Burkina Faso et la perte d'importantes parts de marché.

³ Zakari Badiri : plan stratégique de développement de la filière Karité.

⁴ Zakari Badari : op. Cit.

Différents partenaires financiers du Burkina Faso ont soutenu le renforcement de la position de la femme dans la filière. Ces interventions se sont renforcées avec la suppression en 1992 de la CSPPA.

Le Projet micro réalisations (PMR, 1995-1997) exécuté par le CECI sur financement de l'ACDI, a appuyé la construction de deux réseaux féminins d'approvisionnement et de commercialisation (UGK et CAPBK/AP, qui deviendra l'UFG) par la fourniture d'infrastructures et de moyens de production. Le projet a aussi réalisé certaines études sur la filière karité au Burkina Faso, ouvrant ainsi la voie à d'autres interventions.

Le PNK, mis en place en 1994 est financé par la République de Chine (Taïpeh). Son action se concentre essentiellement sur l'appui aux organisations féminines dans la production du beurre de karité. Il met l'accent sur la transformation comme facteur de valorisation des amandes, par la diffusion de technologies de transformation. Il octroie des prêts et dispense des formations à des groupements féminins.

Le PFK (1996-1998), exécuté par le CECI sur financement de l'ACDI a quant à lui appuyé la relance générale des activités à travers des travaux sur l'amélioration de la qualité des amandes, l'organisation des acteurs et la mise en place d'un système d'information sur les marchés et les prix.

Le PAF, actuellement en cours, sur financement de l'ACDI, appuie l'élaboration d'un plan stratégique de développement de la filière. A cet effet, il a aidé à la mise en place d'un cadre de concertation et de planification stratégique, dénommé « table filière » et comprenant les représentants de différents maillons de la filière.

Afin d'assurer la coordination et le suivi des différentes interventions dans la filière, l'Etat burkinabé a mis en place un comité de coordination et de suivi des projets à composantes karité, présidé par le ministère de la promotion de la femme, ministère de tutelle de tous les projets du domaine.

3 L'intervention de l'UNIFEM

S'appuyant sur les initiatives antérieures d'autres intervenants dans la filière, l'UNIFEM a entrepris en 1996 une vaste étude sur le marché mondial du karité, afin d'améliorer la position économique des femmes et permettre à la filière de devenir un des éléments du dispositif de lutte contre la pauvreté féminine en milieu rural.

A la suite de cette étude qui a conclu à l'existence d'une demande potentielle importante de grandes firmes multinationales et nationales en Europe, aux Etats-Unis et au Japon, l'UNIFEM a financé la mise en œuvre du PFFK en 1998, puis du PACK en 1999.

Les deux projets, visaient le même but (aider les femmes à tirer un meilleur profit des opportunités économiques qu'offre la filière karité). Ils s'inscrivaient parfaitement dans la politique gouvernementale de promotion de la femme au Burkina Faso. Dans leur formulation, les deux projets étaient relativement similaires : leur finalité étant de contribuer au renforcement du pouvoir économique de la femme et leur but, de les aider à augmenter leurs revenus en tirant un meilleur profit des opportunités économiques qu'offre la filière karité.

Le PFFK (1997-1999) exécuté par le CECI a surtout apporté son appui à 41 groupements de femmes installés dans les provinces de la Sissili (13 groupements), du Ziro (12 groupements) et du Houet (16 groupements.) Ses plus importants acquis sont articulés

autour de l'amélioration de la qualité et de la quantité de la production et le regroupement des productrices autour de cinq comptoirs de vente du karité repartis dans les trois provinces.

Le PACK a démarré ses activités en avril 1999. La mise en lien direct des organisations de productrices avec les marchés extérieurs signifiait clairement que des actions devaient être menées au sein des organisations dans le but d'améliorer leurs conditions matérielles de production et de commercialisation.

4 Formulation du pack

La formulation : le PACK se présente plus comme une généralisation du PFFK qui s'élargit à 7 autres provinces (Boulgou, Boulkiemdé, Comoé, Ioba, Kadiogo, Nahouri, Zoundwéogo).

Malgré une finalité commune et de fortes similitudes dans les buts, les objectifs des deux projets sont très différents. Le PACK a absorbé et dépassé les objectifs assignés au PFFK :

- Le PFFK devait aider les femmes à s'organiser afin d'accroître leurs capacités de négociation. Sa stratégie était alors de réduire le nombre d'intermédiaires par l'implantation de points de vente.
- Le PACK quant à lui, part du principe que les productrices sont organisées dans les groupements. Il s'agissait alors pour lui, d'appuyer les organisations de productrices à développer leurs capacités de commercialisation, à augmenter leur part dans les segments de marchés les mieux rémunérés et à accroître leur position stratégique dans la filière.

Par conséquent, « la stratégie... était de partir des têtes de réseaux des groupements ciblés pour qu'à leur tour elles puissent faire descendre les actions auprès des groupes de base. »

Les réseaux de groupements ou unions reposent sur deux niveaux de stratifications organisationnelles :

- Les groupements de productrices à la base, assurant le traitement de l'amande et la production du beurre de karité.
- Les unions des groupements, points de regroupement final de la production avant transformation en produits finis, livraison aux usines et/ou exportation. Elles contrôlent donc la distribution de la production des groupements. Entre ces deux niveaux on note quelquefois des regroupements intermédiaires. Ces unions de groupements étaient conçues par le CECI comme des réseaux dont les responsables constituent les têtes.

La mise en œuvre de cette stratégie s'est opérée de la manière suivante :

- Les réseaux, identifiées comme le maillon de la commercialisation et les unions devenaient dès lors, le cadre d'exécution opérationnelle du projet. Par contre la valeur ajoutée devant rester dans les groupements, les têtes de réseau devaient travailler bénévolement. Pour accroître leurs capacités, le projet devait opérer le transfert de compétences en négociations commerciales et exécution de contrats, et faciliter la participation des têtes de réseaux à des manifestations promotionnelles ;

- Le projet devait appuyer le développement des capacités institutionnelles et organisationnelles des réseaux dans le but de les rendre plus professionnels. Les têtes de réseaux qui constituent le maillon de la commercialisation devaient à leur tour faciliter la démultiplication de toutes les actions du projet aux organisations groupements affiliées et partant aux productrices à la base. Ces dernières devraient au bout du processus profiter au mieux des retombées financières du projet.

Cette approche présentait à première vue, différents avantages dont :

- moindre coût d'intervention pour le projet ;
- renforcement de la notion de groupe ;
- durabilité et pérennisation.

5 Mise en œuvre.

5.1 Synthèse des activités menées

Le PACK a démarré ses activités en avril 1999 à la suite de la signature de l'accord de financement entre la Directrice régionale de l'UNIFEM basée à Dakar et le Directeur du CECI/Burkina Faso. Le projet a théoriquement pris fin en septembre 2001, après donc deux ans et demi de mise en œuvre.

L'année 1999, première année de mise en œuvre du projet a été marquée par la mise en place de l'équipe du projet, la réalisation d'études diagnostics des réseaux, l'organisation d'une foire du karité et l'élaboration du plan d'exécution du projet.

La mise en route du projet a été caractérisée par une instabilité du poste de responsable commercial créé pour appuyer les réseaux dans le marketing et la commercialisation : Trois personnes se sont succédé à ce poste en l'espace d'une année avant que le poste ne soit finalement assuré par un coopérant canadien de novembre 2000 à juin 2001.

La deuxième année a été marquée par l'adoption du plan d'exécution, intervenue en février 2000 après de longues et difficiles négociations entre le CECI et l'UNIFEM.

Les principales activités de l'an II ont été les suivantes :

- le démarrage effectif des activités du comptoir burkinabé du karité et la fourniture de services multiformes aux organisations bénéficiaires,
- la création du site Web
- la participation des femmes à la foire de Lyon, couplée avec une prospection commerciale en France, en Italie et en Belgique,
- la mise en place de facilités de crédits de campagne et de crédits commerciaux à travers un fonds de garantie,
- la création d'un fonds d'emballage,
- la mise en place du système d'information sur les prix et les marchés,
- le démarrage du renforcement organisationnel des premières Unions,
- l'appui des bénéficiaires à l'exécution des premiers contrats.

C'est au cours de cette année qu'est intervenue l'évaluation à mi-parcours et plus tard l'audit opérationnel, comptable et financier du projet.

L'année 2001 a connu l'organisation d'une deuxième foire, l'appui du projet au développement de nouveaux produits à base de beurre de karité tels que les savons de lessive, les savons de toilettes, les pommades dans les groupements. Le développement de produits plus élaborés devrait permettre non seulement d'ajouter de la valeur au karité du Burkina, mais aussi d'élargir les débouchés

Le projet a aussi engagé les productrices et leurs organisations dans un processus de professionnalisation à travers des plans de renforcement institutionnel et organisationnel. Il a enfin appuyé la mise en place de deux Unions dans les provinces de la Sissili et du Ziro, ainsi que dans le Houet.

5.2 Organisation de la filière

La qualité du beurre est fortement conditionnée par celle de l'amande. Les soins mis dans la fabrication du beurre depuis la torréfaction jusqu'au filtrage en passant par la mouture et la cuisson contribuent également à la production d'un beurre de bonne qualité. La qualité du beurre est déterminée par de faibles taux d'acidité, d'humidité et d'impureté. Les normes de qualité du marché international recommandent un taux d'acidité inférieur ou égal à 6% et des taux d'humidité et d'impureté, inférieurs ou égal à 1%.

Avant l'intervention du PACK, le beurre fabriqué par les femmes voyageait difficilement en raison de ces caractéristiques physiques et chimiques particulières, et pouvait trouver difficilement dans ses conditions, de débouchés à l'extérieur. Ainsi les niveaux de production et de productivité étaient relativement faibles en raison notamment : de la pénibilité de l'extraction manuelle du beurre et l'insuffisance des équipements d'allègement des tâches (moulins, concasseurs...), la faiblesse des prix proposés sur le marché par les nombreux intermédiaires.

Les coûts de production sont surtout affectés par la fluctuation du prix des amandes d'une campagne à l'autre et à l'intérieur d'une même campagne. Les données collectées montrent que le poids des amandes dans les coûts de production peut varier de 30% à 56%, la main d'œuvre et les autres coûts restant relativement stables.

En règle générale, les prix du marché local ne dépassent pas de 5% les coûts directs de production, ce qui offre un faible niveau de rentabilité à la production du beurre. Même dans les localités où les femmes achètent rarement les amandes (sauf pour réaliser une commande), le prix du beurre est tel qu'il n'encourage à une production importante. Ainsi en 1995, 90% de la production assurée par les femmes étaient destinées à l'autoconsommation⁵.

On pourrait décrire la filière à travers trois phases principales : une phase de traitement de la noix, une phase de production du beurre et une phase post production.

1. En amont de la production, on peut identifier deux étapes :

- Le traitement de la noix : le ramassage des fruits, le conditionnement des noix (dépulpage et séchage), obtention de l'amande (par l'ébouillantage, le séchage et le décorticage de la noix) sont exclusivement assurées par les femmes.
- La collecte des noix : cette étape est généralement assurée par des intermédiaires au service de commerçants locaux ou de la sous région. De plus en plus les

⁵ Zacharie Badini : plan stratégique de développement de la filière Karité.

groupements se positionnent comme collecteurs pour exécuter leurs commandes. La collecte peut concerner les noix ou les amandes séchées.

2. La production du beurre : plusieurs acteurs interviennent dans cette étape. Quatre types de transformation ont été identifiés⁶ :

- La transformation traditionnelle de l'amande en beurre selon le processus suivant : concassage, torréfaction de l'amande sèche, mouture de l'amande torréfiée, barattage de la pâte d'amande mélangée à l'eau jusqu'à l'obtention d'une émulsion, lavage de l'émulsion à l'eau propre, cuisson, filtrage et conditionnement du beurre. Toutes ces étapes sont effectuées avec des instruments rudimentaires : cuillers en bois, mortiers et pilons.
- La transformation artisanale avec des équipements (fours, torréfacteurs, concasseurs et presses mécaniques).

Ces deux types de transformation sont exclusivement assurés par les femmes soit de façon privée au sein des familles (transformation artisanale), soit à l'intérieur des groupements (les deux types). L'essentiel de la production mise sur le marché provient de ces deux types de transformation.

- La transformation semi-industrielle avec des presses motorisées
- La transformation industrielle.

3. En aval de la production de beurre

- La vente directe du beurre assurée par les femmes sur les marchés, aux consommateurs, aux collecteurs. C'est généralement la production privée des femmes qui est écoulee suivant ce modèle.
- L'approvisionnement des unions ou réseaux par les groupements.
- L'approvisionnement des structures semi-industrielles et industrielles par les unions ou réseaux.
- La transformation du beurre en produits cosmétiques, alimentaires ou pharmacologiques. Les unions ou réseaux, certains groupements, des transformateurs semi-industriels et industriels interviennent à ce niveau.
- Exportation par les réseaux, les exportateurs et certains groupements (Laafi de Tenkodogo).

5.3 Implication des acteurs

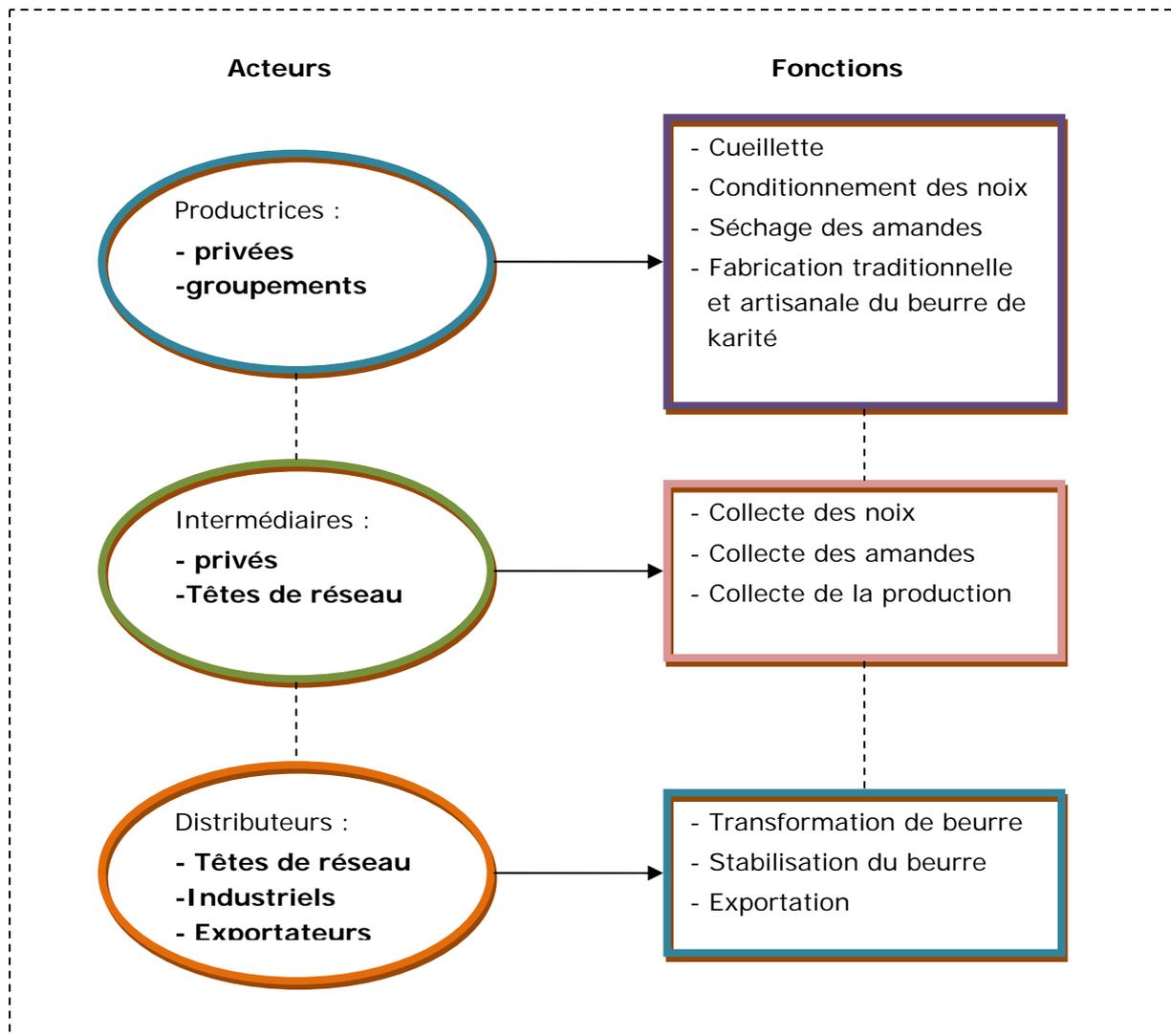
Sur toute la filière, on peut identifier trois maillons faisant intervenir trois types d'acteurs :

- La production du beurre : C'est le premier maillon largement dominé par les femmes produisant de façon privée. La production collective dans un cadre organisé comme le groupement, a été surtout impulsée de l'extérieur par les actions de développement communautaire. Pour l'essentiel ces groupements sont suscités par les intervenants comme instruments d'intervention. Malgré l'intervention du PACK, la production individuelle reste dominante. La production au sein des groupements à l'exception de Laafi de tenkodgo, répond

⁶ Zacharie Badini : op.cit.

généralement aux commandes des têtes de réseau, réalisées dans le cadre du projet.

- La collecte : dans ce maillon, il s'agit du regroupement des amandes sèches et/ou du beurre pour l'exportation, l'approvisionnement des usines ou une transformation plus poussée. C'est typiquement le maillon des intermédiaires. Les têtes de réseaux interviennent à ce niveau et assurent la collecte du beurre des groupements affiliés.
- La distribution : ce maillon regroupe toute l'activité de traitement du beurre avant exportation (stabilisation du beurre), de transformation plus poussée en produits cosmétiques ou autres, de distribution et d'exportation. Les structures semi-industrielles, industrielles, les exportateurs et têtes de réseau interviennent à ce niveau.



5.4 Présentation des groupements.

La mission a observé sur le terrain, différents modes opératoires dans l'organisation de la production au sein des groupements. La typologie suivante peut être retenue :

- Les organisations fonctionnant sous le modèle d'une entreprise privée avec une stratification autour de la présidente chef d'entreprise, qui emploie des femmes en principe membres du groupement. Celles-ci travaillent comme salariées avec des modes de rémunération assez variés mais généralement fonction des bénéfices dégagés. Les productrices n'ont aucun contrôle sur le fonctionnement de ce type d'organisation et sur les bénéfices dégagés. Les groupements dirigés par les têtes de réseau relèvent généralement de ce type d'organisation. Ces entreprises privées très fortement subventionnées, fonctionnent en dehors des lois du marché.
- Les organisations fonctionnant comme des groupements de productrices. En fait on observe deux sous types liés au mode de réalisation de la production :
 - 1) Les organisations qui fonctionnent comme des pré-coopératives : le groupement organise la production et rémunère ses membres suivant des clés qui changent d'un groupement à l'autre. La rémunération apparemment acceptée par les membres, peut alors aller de 0 F.CFA (groupement de Leo) à 312 F.CFA de l'heure (groupement Laafi de Tenkodogo⁷). Généralement dans ces groupements le travail en groupe est couplé avec une production privée individuelle. Le groupement achète alors avec des prix souvent supérieurs à ceux du marché, la production privée des membres. La plupart des groupements fonctionnent suivant ce modèle.
 - 2) Les organisations servant de structure de regroupement de la production. Les femmes produisent du beurre de karité et vendent individuellement leur production à l'union via leurs groupements. C'est le cas des groupements de l'union du Houet et du groupement Kagnosé de Banfora. L'union du Houet assure toute seule la commercialisation de la production, et développe une redistribution transparente des revenus générés. Par contre le groupement Kagnosé de Banfora passe par les têtes de réseau pour assurer la commercialisation. Dans ce groupement aussi, la redistribution se fait de façon transparente.

Le diagnostic des réseaux qui a permis d'affiner la stratégie, concluait que les deux unions avaient les capacités de servir de charpente pour répondre aux préoccupations du projet. Elles avaient déjà fait une longue route dans le domaine de la commercialisation du karité, et avaient acquis une expérience assez solide pour aider le PACK à asseoir sa stratégie et à la réussir.

5.5 Présentation des deux réseaux.

5.5.1 L'Union des Groupements Kisswensida

L'UGK a été reconnue officiellement depuis 1992, mais existait depuis 1986. Elle revendique plus de 5000 femmes réparties dans 33 provinces du Burkina Faso et une douzaine de groupements.

L'UGK a commencé par le groupement Kisswensida initiée par une femme, qui venait de faire faillite dans le tissage du Faso Danfani, et qui s'est reconvertie dans le Karité en 1987, (collecte de noix de Karité, transformation en beurre et produits dérivés comme le savon, potasse, et produits cosmétiques.)

⁷ Le groupement exporte du savon et du beurre pur en France dans le cadre de commerce équitable.

Dès le démarrage, l'initiatrice avait pour ambition de créer à terme sa propre entreprise KARITIS. De ses propres aveux, le projet devait constituer un levier pour atteindre son objectif personnel : « au début j'avais ma société, c'est faute de fonds que j'ai formé le groupement pour avoir une base de production. Mon projet personnel a sous tendu tout mon engagement dans les projets. » Actuellement, certains produits de l'union porte le nom commercial de son entreprise.

Elle a une formation en gestion et une expérience professionnelle déjà dans le domaine des cosmétiques. Grâce au PMR de l'ACDI elle a pu accéder à des infrastructures implantées sur son propre terrain. La part du financement qui revenait à Kisswensida a été entièrement financée par elle par le biais d'un crédit obtenu au nom du groupement.

5.5.2 - Union des Femmes du Karité UFK

Créée en mai 1996, l'UFK dit regrouper 2000 femmes et disposer de 6 centres de production dans 6 provinces. L'objectif affirmé est d'améliorer les conditions de vie des femmes par l'accroissement des revenus monétaires des associations membres à travers la promotion, la modernisation du système d'extraction, la commercialisation à grande échelle, du beurre de karité et de ses dérivés, ainsi que des divers autres produits agroalimentaires.

L'UFK est formée de 6 groupements représentés chacune par leurs présidentes qui vivent toutes à Ouagadougou. Le comité de gestion est formé par les six responsables de groupement. Les groupements sont formés par les productrices. Chaque groupement a un centre de production financé par l'ACDI dans le cadre des PMR. Le bureau national assure les prospections et les négociations, contractualise, et assure l'exportation de la production. Les groupements assurent quant à eux la production.

5.5.3 Les unions du Houet et du Sissili/Ziro

Le projet a impulsé deux unions de groupement dans la zone d'emprise du premier projet (PFFK) initié par l'UNIFEM dans les provinces du Houet et du Sissili/Ziro. Ces deux unions étaient identifiées comme des bénéficiaires indirectes du PACK. L'union du Houet, avec l'appui des services a pu développer une bonne dynamique en son sein. Le Sissili/Ziro est par contre en train de se disloquer du fait de la gestion opaque des fonds générés par la vente de la production de beurre des femmes. Dans les deux provinces, les unions assurent la collecte du beurre avant livraison à UFK (Sissili/Ziro) ou la SN-CITEC (l'union du Houet.) L'union de Sissili/Ziro s'est surtout affaiblie quand les responsables ont écarté les services de l'encadrement.

5.5.4 Quelques remarques sur le dispositif

Les deux réseaux sont en fait des regroupements d'opportunité. Les têtes de réseaux ont leurs projets personnels. Elles se positionnent comme des intermédiaires ou des distributrices et ont une place stratégique dans la filière. Une bonne identification de leur rôle et de leurs attentes aurait permis de renforcer leurs capacités et de faire l'économie du jeu de cache-cache qu'elles ont développé tout au long du projet.

La présidente de l'UGK a mieux compris l'enjeu de l'étude d'impact : comprendre les mécanismes et les attentes afin d'asseoir une stratégie plus efficiente pour l'avenir. Elle a plus ouvertement développé son projet personnel, contrairement aux responsables de l'UFK. Pendant que certaines présidentes de groupements étaient disposées à mieux

informer la mission sur leurs projets personnels, la présidente de l'UGK a fait preuve de beaucoup de réserves et a par la suite, refusé toute coopération avec les membres de la mission.

Il nous semble relativement difficile de classer les deux réseaux que sont l'UFK et l'UGK comme des structures associatives. Leurs relations avec les groupements sont des relations d'affaires dont les règles sont dictées par les têtes de réseau.

Au bout d'une année d'exécution le CECI avait noté ce dysfonctionnement. L'évaluation à mi-parcours a conforté ce constat et le CECI a opéré une restructuration du partenariat :

- En intervenant directement à un niveau plus bas, celui des groupements ;
- En recentrant l'appui du projet sur 17 groupements de base connaissant un niveau de production de karité appréciable ;
- En élargissant les appuis à l'initiative privée exprimée par certaines têtes de réseau.

Cette nouvelle démarche a permis aux organisations de revoir les textes régissant leur fonctionnement, de mettre en place des commissions chargées de la production et de la commercialisation, et d'améliorer leurs capacités techniques en production de beurre de bonne qualité. Cependant le projet tirait vers sa fin et de nombreuses difficultés sont apparues durant la mise en œuvre de la nouvelle approche :

- La réorientation qui est intervenue à seulement huit mois de la fin du projet n'a pas pu produire de résultats probants en terme de participation des productrices à la prise des décisions. Les marchés obtenus restent toujours sous le contrôle des têtes de réseaux.
- Les fonds étaient épuisés pour réaliser des actions plus décentralisées, nécessitant un appui en fonctionnement plus lourd, les reliquats (environ 20.000 dollars) étaient insuffisants.
- Les réseaux ont mal accepté cette nouvelle approche et ont créé une situation conflictuelle avec le PACK.

6 Transfert de compétences

Les réseaux, en tant que cadre d'exécution opérationnelle du projet devaient être l'objet de renforcement de capacités institutionnelles. Ils devaient assurer la démultiplication des compétences acquises aux productrices par l'intermédiaire de leurs groupements.

Nous analyserons les transferts de compétence au sein des organisations visitées à la lumière de la maîtrise de trois groupes de fonctions qui sont nécessaires au développement et à l'autonomie des organisations paysannes :

- les fonctions économiques liées au renforcement des capacités de production des membres,
- les fonctions syndicales qui renvoient à la défense de la profession
- les fonctions administratives qui regroupent toutes les fonctions de gestion associative (renouvellement des instances, formation des responsables à leur rôle, contrôle des responsables etc.)

6.1 La maîtrise des fonctions économiques.

Dans le cas de productrices organisées autour de la filière Karité, la maîtrise des fonctions économiques passe par la bonne résolution des approvisionnements en noix, la maîtrise de la chaîne de production de qualité et la maîtrise de l'écoulement des produits.

Les contraintes principales dans la maîtrise de ces fonctions sont la disponibilité d'amandes de qualité, l'existence d'un outil de financement efficace afin de renforcer les capacités de financement des campagnes de production.

6.1.1 Les techniques de production et de conditionnement.

Au niveau des productrices de base : Grâce à l'intervention du PACK on a noté un transfert efficace qui a abouti aux caractéristiques suivantes du beurre produit :

- Amélioration de la qualité de la production suite aux formations dispensées sur les techniques de traitement de la noix, de conservation des amandes et de production du beurre. Les taux d'acidité, d'humidité et d'impureté respectent maintenant les exigences du marché extérieur.
- Meilleure valorisation du beurre par sa transformation en des produits plus élaborés. Des groupements comme Song Taaba, Laafi, Kiswensida, ont pu développer des gammes de produits finis à base de beurre de karité tels que les savons de lessive et de toilette, les pommades etc.
- Meilleure présentation, meilleur conditionnement des produits finis.

Au niveau des groupements, des formations ont été dispensées pour le contrôle de la qualité, ce qui a permis d'uniformiser la qualité du beurre au niveau des productrices et du groupement.

Aujourd'hui les groupements (annexe 2) touchés par le PACK (plus de 3000 femmes) ont une bonne maîtrise des techniques de production et de conditionnement du beurre. Les femmes ont une claire conscience de l'avantage comparatif qu'elles ont sur le plan de la qualité.

6.1.2 Financement des campagnes de production :

De nombreuses organisations n'ont pas pu honorer convenablement leurs commandes à cause certes de la faible production d'amandes qu'a connue la campagne 2001/2002, mais surtout à cause de l'inexistence de services financiers de proximité pouvant répondre rapidement aux besoins de crédit de campagne des groupements et des productrices..

Le service financier est une condition pour que les Unions puissent négocier avec leurs clients des contrats fermes en début de campagne afin de permettre à leurs membres de constituer des stocks d'amandes à la bonne période.

Le fonds de garantie mis en place par le projet n'a pas été suffisamment exploité par les organisations. Les responsables de ces organisations imputent cette situation aux conditions d'accès qu'elles ont trouvé draconiennes (exigence de garanties matérielles et financières, taux d'intérêt élevé.)

6.1.3 Conclusion :

L'intervention dans la maîtrise des fonctions économiques a permis :

1. Des prix de vente intéressants au profit des Unions et réseaux de productrices.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des prix de vente au marché local et ceux obtenus grâce à l'action du projet.

Tableau 1 : Evolution des prix de vente du kg de beurre.

| Années | 2000 | 2001 | 2002 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Prix moyen du marché local | 300F/kg | 350 F/kg | 450 F/kg |
| Prix de vente obtenus des clients étrangers | 440 F à 500 F/kg | 450 F à 500 F/kg | 500 F à 650 F/kg |
| Différentiel de prix | 140 F à 200 F/kg | 100 F à 150 F/kg | 50 F à 200 F/kg |

Source : bulletin sur le marché des prix du karité et données collectées auprès des organisations.

2. Des marges en croissance

Le tableau ci- après indique les marges bénéficiaires estimées sur chaque kilo de beurre vendu aux clients démarchés et montre l'amélioration des revenus globaux obtenus par les Unions et réseaux.

Tableau 2 : Marge brute estimée de la vente du beurre par les Unions et réseaux

| Années | 1999/2000 | 2000/2001 | 2001/2002 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Coût moyen de production | 260 à 325/kg | 290 à 350/kg | 350 à 450/kg |
| Coût transport, manutention et emballage | 20 F/kg | 20 F/kg | 20F/kg |
| Coût total | 280 F à 345 F/kg | 310 à 370 F/kg | 375 à 490 F/kg |
| Prix de vente obtenus | 440 F à 500 F/kg | 450 F à 500 F/kg | 500 F à 650 F/kg |
| Marge | 95 F à 155 F/kg | 130 F à 190 F/kg | 125 F à 160 F/kg |

Source : cahiers des groupements.

On remarque toutefois que les unions perçoivent des sommes très importantes pour leurs activités et que la marge entre le prix du marché et, le prix auquel l'union prend le beurre au groupement, est relativement faible.

| Union | Tonnage | Prix du marché à la tonne | Prix de la commande à la tonne | Prix de vente à la tonne |
|-------|---------|---------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| UGK | 18 | 350.000 f | 440.000 f | 650.000 f |
| UFK | 36 | 350.000 f | 350.000 f | 500.000 f |

6.2 La maîtrise des fonctions syndicales

Cette catégorie de fonctions (défense de la profession) se concentre généralement au niveau d'éléments moteurs, communément appelés leaders, qui sont non seulement des facteurs de cohésion pour l'OP mais surtout des interfaces entre l'extérieur et l'OP. Ces leaders ont de réelles capacités de négociation, de lobbying et de plaider.

Le Pack a essayé de mettre en place un dispositif susceptible de renforcer le pouvoir de négociation des femmes impliquées dans la filière karité :

- Regroupement des femmes dans des groupements de productrices et dans des unions ;
- Mise en place d'un système d'information sur les prix pour rendre le marché plus transparent.

Du fait de l'approche du projet, le transfert de ces compétences s'est principalement opéré au niveau des deux Unions que sont l'UGK et l'UFK. Celles-ci disposent donc d'une autonomie interne de négociation et dans l'ensemble, elles ont pu obtenir des prix de vente intéressants (500 à 650 F le kilo de beurre), que les grands commerçants de karité n'ont pu obtenir jusqu'alors.

Au niveau des groupements, les capacités de négociation sont restées faibles et arrivent généralement à se déployer seulement au niveau des marchés locaux. Il faut cependant noter l'exception du groupement Laafi de Tenkodogo. Ce groupement, dans le cadre du commerce équitable en partenariat avec Andine, est le seul groupement encadré qui arrive, à négocier en dehors des réseaux et des marchés locaux.

Dans cette logique de renforcement des capacités de négociation, le PACK a essayé d'impulser un cadre de coordination des activités des différentes organisations, la COFEM. « La COFEM était sans conteste l'enclenchement d'un processus de structuration et de renforcement des capacités de négociation et de lobbying pour la défense des intérêts des réseaux et associations de la filière karité⁸ ... ».

L'appui du PACK a été d'accompagner le processus par la mise à disposition d'informations pour le choix du meilleur cadre juridique et les textes y afférents. Il a aussi financé l'organisation de quatre rencontres. La COFEM n'a pas vraiment réussi à impulser une dynamique du fait de luttes de leadership des différentes têtes de réseau.

En conclusion les capacités syndicales sont faibles.

6.3 La maîtrise des fonctions administratives

Ces fonctions de gestion associative s'appuient généralement sur la formation et l'information des membres, le renouvellement des instances, l'existence de statuts, de règlement intérieur et le respect des droits et devoirs des membres etc. La bonne maîtrise de ces fonctions permet l'émergence et le renouvellement des leaders.

Sur la base de diagnostics organisationnels, le PACK a mis en œuvre un processus d'appui à :

⁸ CECI, Rapport final, septembre 2001, page 17.

- la mise en conformité des textes fondamentaux avec les lois et règlements en vigueur,
- la mise en place d'organes de gestion et de commissions spécialisées,
- la tenue de la comptabilité,
- soutien à la tenue des rencontres statutaires.

Les organisations n'ont pas d'organes de gestion (annexe 6), ne tiennent pas de compte d'exploitation prévisionnelle, pas de compte de résultats, pas de bilans. Seules les secrétaires et les gestionnaires ont été formés à la gestion, les autres membres ne comprennent pas la notion de charges, et voient d'un mauvais oeil, la comptabilisation des charges indirectes, qu'elles considèrent comme un détournement. Les coûts de production ne pouvaient donc pas être bien maîtrisés, la formation en gestion utilisée n'étant pas adaptée au niveau des bénéficiaires, la notion de pérennité n'étant pas comprise. Les capacités de production sont satisfaisantes mais du fait de la gestion, la pérennité n'est pas acquise.

En conclusion les capacités administratives sont faibles. A l'exception des groupements appuyés par les agents de la Direction provinciale de l'agriculture, les cahiers de comptes des groupements visités ne sont plus tenus depuis la fin du projet, ce qui n'a pas du tout facilité la collecte des données chiffrées auprès des organisations visitées. Si la plupart des responsables interrogées justifient cette situation par l'absence d'activités de production collective dans le groupement, il convient de noter que les organisations qui ont bénéficié de l'appui et du suivi comptable n'ont pas pensé à dégager des ressources financières pour motiver les personnes chargées de la tenue des cahiers de comptes, ce qui a entraîné un désintérêt pour ce rôle. Les risques d'oubli des connaissances acquises sont de ce fait, réels.

7 Impact du projet

D'une façon générale le projet a eu, malgré sa durée très courte, un impact global positif sur la filière : un label beurre du Burkina s'est progressivement construit. Les clients sont de plus en plus nombreux et les quantités demandées augmentent. Malheureusement, la production actuelle ne permet pas de répondre efficacement à la demande.

Ce label est le résultat combiné de l'amélioration de la qualité et de la visibilité construite grâce aux différentes foires et à la création d'un site WEB.

Le CECI lui-même insiste sur l'amélioration de la qualité de ses ressources humaines, qui ont pu affiner leur connaissance de la filière et des organisations de productrices.

Enfin les femmes ont pu renforcer leur situation dans la filière en se positionnant dans le domaine très concurrentiel des intermédiaires.

Il convient cependant de relever que cet impact est plus ou moins positif, suivant que l'on est productrice ou tête de réseau (annexe 5.)

7.1 Impact sur les productrices.

7.1.1 La compétence des productrices

L'impact le plus probant du projet sur les productrices concerne leurs compétences en techniques de production. Les productrices arrivent à assurer une bonne sélection des noix afin d'obtenir des amandes de bonne teneur en huile. Le beurre qu'elles produisent quelle que soit la sphère de production (privée ou dans le cadre des groupements), répond aux normes du marché international (taux d'acidité inférieur ou égal à 6% taux d'humidité et d'impureté inférieurs ou égal à 1%). La SN-CITEC, chargée de stabiliser, de blanchir et de désodoriser le beurre livré par les unions avant approvisionnement d'Occitane, reconnaît les bonnes qualités du beurre produit par les femmes encadrées par le PACK.

7.1.2 Les revenus des productrices

Il est indéniable que le projet a contribué à générer des revenus appréciables, en raison des commandes exécutées et des prix intéressants obtenus (prix supérieurs aux prix du marché.) Toutefois, l'impact du projet sur les revenus des femmes reste variable suivant les organisations. Il a surtout été visible sur les productrices de l'Union du Houet, de Kagnosé à Banfora et de Laafi à Tenkodogo.

En effet, dans le Houet, plus de 12 millions ont été distribués aux productrices. Des femmes ont pu obtenir des revenus pouvant atteindre 71200 F CFA à la commande, alors qu'avant la mise en oeuvre du projet, le revenu moyen annuel des plus grandes spéculatrices d'amandes était estimé à 30 000 francs.

A Banfora, environs 8 200 000 F CFA ont été distribué aux femmes, les revenus variant entre 5225 et 30 800 F CFA suivant les commandes et selon les capacités de production de chacune. Les bénéfices obtenus sont passés de 1500 à 2500 F CFA pour 100 kg d'amandes transformées.

A Tenkodogo, les femmes obtiennent entre 15 000 et 20 000 F CFA à chaque commande. Avec une prévision de quatre commandes l'an (l'exécution de chaque commande prenant trois mois), le revenu annuel par femme peut atteindre 60 000 à 80 000 F CFA.

Certaines organisations ont pu également alimenter leur caisse ce qui leur a permis de faire face aux frais de conditionnement et de transport du beurre ainsi que d'autres dépenses de fonctionnement de l'organisation. C'est le cas des groupements Kagnosé à Banfora, de Laafi à Tenkodogo et de l'Union du Houet.

Il est important de noter que c'est dans les organisations de productrices gérées de façon transparente, que les femmes ont le plus bénéficié des retombées du projet en termes d'amélioration des revenus.

Dans les organisations où les relations d'affaires ne sont pas clarifiées entre les membres et les premières responsables, le projet n'a pas eu d'impact significatif sur les femmes à la base. Ainsi dans la plupart des groupements, les revenus obtenus sont moindres, voire inexistant.

7.1.3 Impact sur l'accès aux facteurs de production.

L'accès des femmes aux facteurs de production est une préoccupation importante dans les projets de renforcement des capacités économiques des femmes et se réfère en général à la terre et à la technologie, aux équipements de production et au crédit pour le financement des intrants.

S'il est vrai que le PACK n'avait pas spécifiquement pour objectif de régler la question de l'accès des femmes aux facteurs de production, on peut néanmoins légitimement se poser la question de savoir le changement que le projet a induit dans le domaine.

Une des actions directes du projet a consisté à doter certains groupements d'ustensiles de barattage et de cuisson du beurre, de concasseurs et de charrettes, de fûts pour le stockage du beurre. Cela a permis une certaine amélioration de leur accès aux équipements de production. Cependant, l'option en faveur de la subvention plutôt que le crédit ou le soutien à une initiative privée du milieu peut être questionnée.

Dans certains groupements l'accès au crédit est une réalité et on a même pu constater l'emprunt régulier par ces derniers d'importantes sommes d'argent auprès du FAARF, de la CNCA et de la BOA pour le soutien à l'activité karité. C'est le cas des groupements Kagnosé, Laafi et Zems Taaba de Gallo et de l'UGK. La présidente de cette Union qui avait perdu toute crédibilité auprès des structures de financement de la place a pu renouer avec certaines institutions financières comme la BOA. Cependant l'impact du projet sur l'accès des femmes au crédit n'a pu être observé qu'au niveau d'un nombre relativement faible de bénéficiaires.

Dans l'ensemble de la zone d'emprise du projet, la femme n'a pas accès à la propriété foncière. Elle ne peut hériter de la terre, le droit d'usufruit que lui concède son conjoint, est automatiquement remis en cause à la mort de celui-ci. Le contrôle qu'elles exercent donc sur les arbres est un contrôle précaire. On a noté qu'avec la valorisation de l'amande de karité sur les marchés, il se manifeste dans certaines localités, des tensions entre hommes et femmes pour le contrôle de la noix et même du fruit de l'arbre à karité sur les champs.

« Avant, l'amande, lorsqu'elle n'était pas entrée dans le circuit économique marchand, était une affaire de femme. Maintenant qu'elle présente une valeur marchande intéressante, les hommes aussi s'y intéressent. » dixit un encadreur agricole.

Une productrice de la région du Boukiamndé : « De plus en plus de commerçants achètent les fruits sur l'arbre en vue de la collecte future de la noix. »

Une productrice de Bourra : « Dans la zone de Bourra, province de la Sissili, certains propriétaires du champ contrôlent les noix depuis une quinzaine d'années. Les femmes sont ainsi obligées d'aller toujours plus loin dans la brousse pour ramasser les noix. Chaque année, la part des noix qui revient aux femmes s'amenuise du fait de cette situation. Elles sont donc obligées d'acheter des amandes au marché pour spéculer ou pour produire du beurre. »

Les difficultés d'accès aux noix ne sont pas imputables au projet et ne sont pas légion. Il faut cependant craindre qu'elles ne se généralisent à terme et aggravent les risques de précarité qui menacent l'accès des femmes à cet intrant de base fondamental.

Le crédit a été un des instruments de sécurisation de l'approvisionnement des femmes en noix : dans certains groupements l'accès au crédit est une réalité et on a même pu constater l'emprunt régulier par ces derniers d'importantes sommes d'argent auprès du FAARF, de la CNCA et de la BOA pour le soutien à l'activité karité. C'est le cas des groupements Kagnosé, Laafi et Zems Taaba de Gallo et de l'UGK.

Mais cet impact du projet sur l'accès des femmes au crédit n'a pu toucher qu'un nombre relativement faible de bénéficiaires.

7.1.4 Impact sur leur position dans la famille et la communauté

De nombreuses femmes ont reconnu que les revenus obtenus de leurs activités de production de karité leur ont permis de mieux prendre en charge leurs contributions aux dépenses du ménage et de résoudre leurs propres besoins et ceux de leurs enfants.

L'impact sur les relations avec leurs époux, leur position dans les familles et dans la communauté s'inscrit dans le long terme et un projet de deux ans ne peut permettre d'apporter une réponse fondée à ces questions.

Cependant il a été donné de constater que dans les organisations où s'opère une bonne redistribution des revenus, des femmes ont pu améliorer leurs conditions de vie (accès à des biens personnels, investissements, ouverture vers l'extérieur, voyage hors du village et même du Pays...) et partant leur bien être personnel comme l'indiquent les témoignages suivants.

Barro Sita, 45 ans, présidente du groupement villageois féminin de Kokoroba (union du Houet.)

« Avec les revenus de la vente du beurre commandé par l'Union, j'ai acheté une vache, des plats et des pagnes. J'ai pu disposer d'argent de poche après toutes ces dépenses, ce que je n'avais pas. Je bénéficie de l'appui de trois aides familiales que j'entretiens grâce à mes activités. Toutes choses qui me permettent d'avoir un peu de temps de loisir. »

Guingani Azara, 41 ans, 6 enfants, veuve depuis 21 ans. Membre du groupement Laafi.

« Je suis devenu plus propre parce que je peux maintenant avoir du savon pour me laver et laver mes habits. »

Sanou Nakie 40 ans grande productrice de Kangnose à Banfora :

« Avec la vente de ma production au groupement, je m'habille, j'achète des plats, je contribue à la scolarisation des enfants nous pouvons maintenant payer les ordonnances médicales. »

Alizeta Ouédraogo, 55 ans, membre du GVF de Sapouy kana.

« Je peux répondre à mes propres besoins sans demander l'aide de personne. Cela est important pour moi. Grâce au projet j'ai pu effectuer des déplacements à Ouagadougou et à Léo pour des formations. »

Marie Zéba, présidente du groupement Lafi témoigne :

« Nos maris nous préparent le café lorsque nous sommes en séance de production. Il y a des hommes qui nous aident à emballer les produits. Certains mêmes aident les enfants à baratter la pâte de karité quand nous sommes absentes de la maison. »

Les organisations de productrices, aussi bien les Unions que les groupements ont également contribué à une plus grande visibilité des femmes dans leur communauté.

Aline Bambara, jeune femme, membre de Laafi de Tenkodogo :

« Notre organisation est reconnue à Tenkodogo. Nous recevons des visites de plusieurs autorités et d'organisations d'autres localités voulant s'inspirer de notre expérience. »

Cependant, à l'exception d'une seule enquêtée, les données recueillies auprès des femmes sur l'utilisation des revenus générés par l'activité karité n'indiquent pas qu'elles ont pu acquérir par exemple une propriété foncière à titre onéreux. Les revenus du karité relativement modestes expliquent certainement cette situation.

Awa Sawadogo, célibataire, membre du groupement Song Taaba, chargée de la boutique. Elle reçoit des indemnités variant entre 10.000 et 15.000 F CFA par mois.

Avant d'être membre de Song Taaba et d'y travailler, je faisais de la couture, mais cela ne rapportait pas grand-chose. Grâce aux revenus que j'ai à Song Taaba, j'ai pu acheter une parcelle lotie et j'y ai construit une maisonnette de 10 tôles (14 m² environ), pour une valeur de 140 000 F. CFA. Je dispose également dans mon compte d'épargne d'une somme de 50 000 F. CFA. J'arrive ainsi à gagner ma vie.

7.1.5 Impact sur les loisirs des femmes.

De nombreuses femmes identifient les loisirs aux séjours passés dans leur famille d'origine. Les loisirs augmentent avec l'amélioration des conditions matérielles, plus on est à l'aise, plus souvent on va voir les parents et plus longtemps on y reste. C'est un moment de rupture dans les tâches ménagères et donc de repos.

Kwamé Awa, 40 ans, membre du groupement Lagmengnesgo Kadiogo.

« Avant je vendais du tourteau d'arachide, de la pâte d'arachide et du karité. Avec le groupement je ne fais plus que du Karité et je peux aller voir mes parents plus longtemps ».

Sanou Nakié, 40 ans, grande productrice de Kangnose à Banfora.

« Avant j'allais voir mes parents une fois par année, maintenant je peux y aller deux fois et je peux envoyer du sel à ma mère plus souvent. »

7.2 Impact sur les têtes de réseau

Elles ont été les plus grandes bénéficiaires du projet. Elles ont pu grâce aux subventions diverses conforter leur position d'entrepreneur, renforcer leurs entreprises et assurer une position confortable dans le monde très concurrentiel des intermédiaires. Félicité Yaméogo a bien mesuré l'importance de ce phénomène : « c'est un projet commercial qui nous a libérées dans un monde dominé par les hommes. On est en guerre avec eux pour bien vendre. Cinq autres femmes de mon réseau peuvent développer leur propre affaire grâce au projet ».

7.2.1 Compétences des têtes de réseau

Le transfert de compétence en matière de négociations commerciales n'a pu toucher que les têtes de réseaux. Le projet a permis une bonne maîtrise des techniques de commercialisation par les deux têtes de réseau. « Je n'ai rien gagné avec le projet mais

j'ai préparé le terrain pour ma société ; il m'a permis de voyager et de me faire connaître ». Félicité Yaméogo

Le projet leur a permis de renforcer leurs capacités de négociation comme l'illustre si bien la présidente de l'UGK : « Avec le projet on apprend à parler, on s'éveille. Je négocie, je contractualise, je mène aussi des concertations avec les membres du bureau ». Il faut cependant noter qu'elles restent relativement dépendantes quant à la prospection de marchés et ont des capacités de négociations encore limitées.

Elles ont acquis des compétences en matière d'intermédiation. Elles ont pu constituer avec l'appui du projet, un réseau de groupements formés de femmes ayant une compétence reconnue en matière de réalisation de commandes. Leurs difficultés à bien dénouer leurs commandes se situent principalement dans leurs capacités de financement limitées et dans la perte progressive de la confiance des groupements.

Elles ont enfin réussi à diversifier leurs activités dans la filière en se positionnant dans la cosmétique grâce aux différentes formations acquises avec le projet.

7.2.2 Impact sur les revenus et leur position

Bien qu'elles reconnaissent difficilement cette situation du fait de leur position bénévole dans l'organisation du projet, les têtes de réseaux ont réalisé des marges oscillant entre 300 000 à 750 000 F. CFA suivant les commandes. « Le CECI a imposé sa ligne. Il ne voulait pas que je sois payée. Alors on se masque, on ment pour avoir des miettes. J'engageais mon groupement pour pouvoir travailler pour moi-même ».

7.3 Impact sur les organisations paysannes

L'impact sur les capacités associatives reste faible à l'exception de certaines fonctions économiques.

Résumé des forces et faiblesses

| | Forces | Faiblesse | Observations |
|--------------------|---|--|--|
| Laafi | Techniques de production | Fonctions syndicales. | Bon potentiel économique et administratif |
| Kangnose | Techniques de production | Fonctions syndicales | Bon potentiel économique Bon potentiel administratif |
| Autres Groupements | Techniques de production | Fonctions syndicales et administratives | |
| Unions Houet | Techniques de production | Fonctions syndicales | Bon potentiel économique, et administratif. |
| Sissili/Ziro | Techniques de production | Fonctions économiques, syndicales et administratives | Informations insuffisantes pour répondre. |
| UGK et UFK | Il ne s'agit pas vraiment de structures organisées. | | |

7.4 Impact sur l'autonomie des réseaux et des unions

La lecture des données disponibles ne nous permet pas de faire une analyse correcte, pouvant nous permettre d'établir de façon fiable l'autonomie financière des unions. La mission n'a pas pu apprécier l'évolution comptable du fait de l'inexistence de comptes avant l'implantation du PACK, et, durant l'exécution, la mauvaise tenue des cahiers, la maîtrise insuffisante des notions de frais n'ont pas facilité l'analyse.

7.5 Impact des organisations sur les performances des productrices.

Du fait de l'approche communautaire, le projet n'a pas identifié les différents types d'acteurs afin de les soutenir dans la mise en œuvre de leurs propres projets économiques. La redistribution équitable des revenus attendue ne s'est pas opérée comme souhaitée car les têtes de réseaux se sont appuyées sur l'approche du projet pour consolider leur position économique en s'octroyant les plus grandes parts des bénéfices du projet.

Il faut toutefois noter que dans le Houet et à Banfora, où une bonne redistribution des revenus s'est opérée, une plus grande incitation à la production s'observe. Des femmes ont pu produire jusqu'à 178 kg de beurre en une seule commande alors que la production moyenne dans les groupements visités se situe entre 50 kg et 100 kg.

L'union du Houet n'a en fait pas bénéficié des actions du projet. Mise en place à la fin de la phase d'achèvement, elle n'a pas pu bénéficier de l'appui du projet pour réussir sa structuration.

8 Conclusions

1. L'approche communautaire qui a prévalu dans l'exécution du projet a constitué un véritable frein à la professionnalisation des productrices. C'est la conclusion pertinente tirée par Mme Yameogo : « L'approche égalitaire est négative. Il faut appuyer suivant les capacités de la femme. »
2. La définition de la stratégie d'intervention s'est appuyée sur une description des deux unions portées par les têtes de réseau, et n'a pas permis de décrypter :
 - la composition et la vocation des groupements et des unions,
 - Leur structuration et le fonctionnement de leurs instances,
 - Le mode de financement des services rendus aux membres et les partenariats tissés pour cela,
 - Les attentes des membres aux différents niveaux d'implication,
 - L'adéquation entre la vocation des organisations et les attentes des membres.

Ainsi le projet n'a pas pu opérer une typologie des femmes impliquées dans la filière afin de les appuyer suivant leurs intérêts, leurs capacités et leur position.

3. Les réseaux sont traversés par des intérêts contradictoires : D'une part les productrices veulent produire du beurre de bonne qualité et le vendre au meilleur prix. Leur intérêt est de voir la plus grande partie de la valeur ajoutée rester dans les groupements. Les têtes de réseau quant à elles cherchent à réaliser les meilleurs profits dans leur rôle d'intermédiaires entre le client final et les groupements.

En fait le projet n'a pas réussi à clarifier les relations et les intérêts mutuels afin que les unes (les productrices) et les autres (les têtes de réseau), puissent tirer le meilleur profit de leur position dans la filière.

4. Trois maillons nous paraissent importants dans la filière :

- Le premier maillon concerne la collecte des productions effectuées par les femmes au sein de leur famille ou par groupes d'affinité. Ce cadre de collecte, de financement des productrices et de maîtrise de leur compétence est le groupement.
- Le deuxième maillon est un cadre de fédération des groupements qui pourraient coordonner leurs efforts au sein d'unions de groupements qui rendraient ces mêmes services aux groupements et serviraient de cadre de mise en relation avec l'extérieur. En appui aux productrices certains services pourraient se développer. Il s'agit du matériel d'allègement des travaux pour les productrices (concasseurs, moulins etc.)
- Un troisième maillon constitué par toute l'activité de traitement du beurre avant exportation (stabilisation du beurre.) Ce maillon pourrait s'inscrire dans une logique d'entrepreneuriat. Des opérateurs privés parmi lesquels les actuelles têtes de réseau, de même que les unions de groupements pourraient s'y investir comme entités privées. Des études avancées sur l'implantation d'unités de stabilisation du beurre de karité, existent. Les entités privées de ce maillon développeraient leur entreprise par le biais de financements privés.

9 Recommandations.

Il est important pour que le beurre de karité augmente son poids dans l'économie du Burkina Faso, d'inscrire son développement dans une dynamique professionnelle. La demande potentielle de l'industrie cosmétique est grande. L'exportation du beurre de karité stabilisé permettrait de conserver une part plus importante de la valeur ajoutée.

Cette option impose une autre vision de la production de beurre qui devra alors sortir de la sphère communautaire pour devenir une véritable activité économique rentable pour les femmes. A ce titre la filière pourrait devenir un puissant instrument de lutte contre la pauvreté.

Il est important qu'un programme de renforcement des groupements puisse accompagner tout ce processus.

Il s'agirait de :

1. Accompagner les productrices dans la professionnalisation de la filière et la construction d'organisations fortes, autonomes et représentatives, capables de défendre leurs intérêts. Ces organisations pourraient évoluer progressivement vers différents niveaux de fédérations de productrices. L'action du projet se situerait alors aux deux premiers niveaux de la filière (groupement et union de groupements.)

Ces organisations de productrices pourraient alors progressivement renforcer leurs bases démocratiques et construire leurs capacités de négociation et d'exécution de marchés

Pour cela les programmes d'appui à la filière, soutiendraient les organisations de productrices dans la maîtrise des trois groupes de fonctions associatives.

Les fonctions économiques.

Il est important, pour maîtriser ces fonctions, de résoudre les questions d'approvisionnement en noix de qualité (pendant les périodes où les prix sont les plus bas), de fixation des prix à la productrice avant le démarrage de chaque campagne, de maîtrise de l'écoulement du produit. Cela suppose une bonne formation en gestion autant au niveau des productrices, des groupements et des unions, formations permettant de maîtriser les stocks et les besoins en investissements. Afin de prévenir les difficultés d'approvisionnement gratuit en noix dans les zones où les femmes ont encore un accès libre et gratuit à la ressource, le futur programme pourrait, envisager l'élaboration de protocoles avec les villages concernés pour sécuriser l'exploitation des arbres par les femmes.

Les contraintes principales dans la maîtrise de ces fonctions sont la disponibilité de ressources financières, la maîtrise de la qualité étant pratiquement acquise. Ainsi, avec un bon outil de financement, les organisations de productrices arriveront à maîtriser relativement rapidement cette catégorie de fonctions. C'est en fait le maillon structurant de la filière.

Les fonctions syndicales

Le projet appuierait les groupements à développer des capacités de négociation, de lobbying et de plaidoyer. Les femmes leaders, porteuses des revendications des groupements et des unions, devront être de véritables productrices et ne devront pas être, à titre individuel, positionnées dans les maillons des entrepreneurs. Il est évident que dans sa démarche, le programme devra exercer une vigilance particulière pour éviter la faiblesse fondamentale du PACK : le positionnement de citadines instruites dans différents niveaux de la filière, leur permettant de détourner à leur profit les retombées positives de l'intervention de l'UNIFEM.

Les fonctions administratives.

Il s'agit d'aider les groupements et les unions à générer et à renouveler leurs leaders par la formation et l'information des membres, le renouvellement des instances, l'existence de statuts, de règlement intérieur et le respect des droits et devoirs des membres etc.

C'est à ce niveau qu'il faudrait concentrer l'intervention dans la filière par la mise en place au sein des unions de groupements de cellules d'appui institutionnel, par lesquelles passeraient toutes les activités de transferts de compétence. Cela est possible d'ores et déjà pour l'union du Houet qui pourrait être l'union test.

La cellule d'exécution du programme se réduirait alors à une structure légère d'appui aux organisations de productrices par le biais de ces cellules.

Il est important dans ce sens d'affiner un diagnostic des groupements actuels et des deux unions impulsées par le projet (Sissili Ziro et Houet.) Ce diagnostic devrait aboutir à une typologie des différentes organisations, suivant les fonctions associatives maîtrisées (économique, syndicales, administratives) et leurs capacités financières.

| Niveau | Fonctions maîtrisées |
|--------|----------------------|
|--------|----------------------|

| | |
|----------|--|
| niveau 0 | Aucune fonction n'est maîtrisée. Il n'y a pas d'éléments moteurs ou plusieurs éléments moteurs se concurrencent. Pas de renouvellement d'instances, attentisme vis à vis de l'extérieur. |
| Niveau 1 | Maîtrise de l'une des trois fonctions |
| Niveau 2 | Maîtrise de deux des trois catégories de fonctions. |
| Niveau 3 | Les différentes fonctions sont maîtrisées. |

2. Appuyer le troisième maillon de la filière, afin qu'il s'inscrive dans une dynamique entrepreneuriale par la possibilité d'accès au crédit des porteurs d'initiatives privées.

Ces derniers pourraient se positionner dans la mise en place d'unités d'allègement du travail des productrices (concasseurs, moulins, etc.) ou d'unité de stabilisation du beurre livré par les unions de groupements. Les unions pourraient se positionner sur ces segments comme porteurs d'initiatives privées et fonctionneraient dès lors comme des coopératives. **C'est dans ce maillon que les actuelles têtes de réseau pourraient s'insérer de façon efficace et durable.**

Le réseau serait alors conçu comme un cadre d'échange, de concertation entre les différents acteurs de la filière, chaque type d'acteurs étant conscient de ses intérêts et ayant les moyens de les défendre. Cet espace existe déjà, c'est la table filière : les productrices y auraient alors leurs représentantes, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

3. L'UNIFEM devra, pour rendre son intervention plus efficace et plus durable, s'appuyer sur une diagnostique très fine de la filière permettant d'identifier les différents acteurs et leurs rôles respectifs. Sans subjectivisme elle devra appuyer chaque type d'acteur dans son domaine d'implication.

L'UNIFEM intervient dans la filière Karité dans différents pays de l'espace CDEAO. Dans une logique plus globale, en rapport avec les dynamiques sous régionales d'intégration, il pourrait être envisagé de mettre en œuvre une approche sous régionale d'appui à la filière. Cela nous semble dicté par le caractère transfrontalier des intermédiaires. Ce programme sous régional serait certainement un levier important permettant aux femmes de renforcer leur participation au réseau des organisations des producteurs agricoles (ROPA.)

Annexe 1 : Termes de référence.

Dans le cadre du projet Karité au Burkina Faso et du programme 'Droits Economiques et Sécurité Economique des Femmes Africaines', le Bureau Régional de l'UNIFEM à Dakar voudrait louer les services de Madame Aysatou Ndiaye, Experte en Genre et Développement Rural, pour mener diverses activités au Burkina Faso, au Bénin et au Sénégal. La combinaison de ces diverses tâches dans le cadre d'une seule mission conduite dans les différents pays permettra d'assurer une synergie entre les activités de l'UNIFEM et une économie des coûts de mission. La durée totale du contrat est de 43 jours à compter du lundi 13 mai 2002 jusqu'au mercredi 25 juin 2002.

Description des objectifs de la mission

Il s'agira de faire l'étude d'impact du projet karité mis en oeuvre par le CECI au Burkina Faso, avec l'appui de l'UNIFEM. La consultante devra mesurer l'impact du projet sur la situation économique des bénéficiaires et l'incidence sur leur position sociale au sein de leur famille et de leur communauté. Elle s'intéressera particulièrement aux changements induits dans leur position économique, sociale, la satisfaction de leurs besoins en santé, en formation etc. et leur accès ou non aux loisirs. Elle devra apprécier l'impact et la durabilité des résultats du projet sur les aspects suivants avec la collaboration de deux consultantes nationales. Pour ce faire, la consultante aura à :

- 1 Analyser les conditions de vie matérielle des bénéficiaires. Il s'agira de porter une attention particulière à l'évolution de leurs revenus et aux éléments exerçant une influence directe sur ces revenus :
 - L'évolution de la production
 - La maîtrise de leurs coûts de production et de la qualité et diversité des produits offerts
 - La structure des prix et l'évolution des différents éléments
 - L'implication des productrices dans la fixation des prix
 - L'accès aux facteurs de production (terre, matériels, intrants, etc.) et au marché local et international (transport, marketing des produits)
 - Le positionnement des femmes dans la filière
 - Etc.
- 2 Analyser la position des bénéficiaires au sein de leur famille et de leur communauté :
 - La perception que les bénéficiaires ont de leur rôle en tant qu'acteurs économiques dans leurs famille et dans leur communauté ?
 - La perception qu'elles ont de l'incidence de leurs revenus sur la santé, l'éducation et le bien être de leur famille et de la communauté.
 - L'influence que leur implication dans le projet leur a permis d'acquérir au sein de leur famille et de leur communauté.
 - Etc.
- 3 Evaluer l'influence du projet sur leur bien être personnel. Il s'agira de comprendre :
 - L'impact du projet sur leurs loisirs

- L'incidence du projet sur leur charge de travail dans les exploitations agricoles, dans les soins aux autres membres de l'exploitation et aux enfants,
- L'impact du projet sur la reconnaissance sociale des productrices
- L'influence du projet sur l'accès aux outils d'allègement des tâches
- L'impact sur les relations hommes-femmes dans les ménages (en terme de prise de décision, d'accès et de contrôle des ressources..)
- Etc.

4 Evaluer l'autonomie des organisations et l'incidence de ces structures sur leurs performances individuelles. Il conviendra également d'analyser la capacité de réponse des organisations à la hausse de la demande internationale de karité du Burkina induite par la visibilité du projet sur le site WEB de l'UNIFEM.

La consultante fera, à partir de l'expérience du Burkina Faso, des recommandations pour garantir la pérennité et l'appropriation de ces acquis par les femmes et informer les autres programmes de l'UNIFEM dans ce domaine (par exemple le projet karité au Bénin).

Annexe 2 : liste des groupements bénéficiaires du PACK.

| Nom de l'Organisation | Personne Responsable | Localité Couverte | Province | productrices |
|---------------------------------|--------------------------|-------------------|------------|----------------|
| ASVT | Monné Bernadette | Garango | Boulgou | 50 |
| Bao Taab Som | Tiendrébéogo Sabine | Manga | Zoundwéogo | 114 |
| Kagnonse | Nébié Mélanie | Banfora | Comoé | 75 |
| Ragussi | Ouédraogo Henriette | Tanghin Dassouri | Kadiogo | 50 |
| Songtaaba | Ouédraogo Marcelline | Ouagadougou | Kadiogo | 50 |
| Zemstaaba | Ouédraogo Denise | Koudougou | Boulkiemdé | 48 |
| Kiswendsida | Yaméogo Félicité | Ouagadougou | Kadiogo | 50 |
| Lagme Yensgo | Ouédraogo Joséphine | Polsgo | Kadiogo | 38 |
| Bayiri Laguengo | Bangré Françoise | Kambouinsin | Kadiogo | 20 |
| Wend Manegda | Bilgho Evelyne | Sambtenga | Kadiogo | 25 |
| Delwendé | Yaméogo Tabita | Kokologho | Boulkiemdé | 50 |
| Laafi | Zéba Marie | Tenkodogo | Boulgou | 89 |
| Némarozan | Nignan Dissata | Prata/Leo | Sissili | 60 |
| Buud Nooma | Yaméogo Marie | Koudougou | Boulkiemdé | 141 |
| Kuum Taaba | Tanga Marie | Koudougou | Boulkiemdé | Non disponible |
| Teel Taaba | Yaméogo Cecile | Koudougou | Boulkiemdé | Non disponible |
| Wend Panga | Kantiono mamounata | Koudougou | Boulkiemdé | Non disponible |
| Pag-La-Yiri | Kaboré Monique | Zagre | Boulgou | 50 |
| Diwoldaani | Naba Gana | Tiebele/Po | Nahouri | 50 |
| Dizendaani | Apouri | Nakou | Nahouri | 15 |
| Kolé-Némaro Némaro | Adoua Alima | Po | Nahouri | 50 |
| C.D.N | Bassolé Jacqueline | Reo | Sanguié | Non disponible |
| Pengdwendé | Kaboré Odette | Thiou | Boulkiemdé | Non disponible |
| Yabil | Traoré Catherine | Toussiana | Houet | Non disponible |
| Buayaba | Manli Fati | Fada N'Gourma | Gourma | 113 |
| Buayaba | Zongo Yama | Bassinko | Gourma | 75 |
| Comite de gestion de Leo/PFFK | Yago Nana Mémina | Sissili | Sissili | 427 |
| Comite de gestion de Boura/PFFK | Poda Marie | Sissili | Sissili | 232 |
| Comite de gestion de Houet/PFFK | Sanou Awa & Zonou Mariam | Houet | Houet | 699 |
| Comite de gestion de Ziro/PFFK | Kamouin Tagnan Ziro | Ziro | Ziro | 254 |
| Fadefso | Hien Rosalie | Dano | Yoba | Non disponible |
| TOTAL | | | | 2825 |

Annexe 3 : Liste des organisations visitées

| Nom de l'organisation | Union d'appartenance | Localité |
|-----------------------|----------------------|-------------|
| Song Taaba | U FK | Ouagadougou |
| Kiswensida | UGK | Ouagadougou |
| Laafi | UGK | Tenkodogo |
| Zemstaaba | UKF | Koudougou |
| Buud Nooma | UGK | Koudougou |
| Zemstaaba | UGPPK/Sissili-Ziro | Gallo |
| Sapouy Kana | UGPPK/Sissili-Ziro | Sapouy |
| GVF Léo | UGPPK/Sissili-Ziro | Léo |
| GVF Bourra | UGPPK/Sissili-Ziro | Bourra |
| GVF Koundougou | UGPPK/Houet | Koundougou |
| GVF Kokoroba | UGPPK/Houet | Kokoroba |
| Kagnosé | U FK | Banfora |
| U FK | - | Ouagadougou |
| UGK | - | Ouagadougou |
| UGPPK/Sissili-Ziro | - | Léo |
| UGPPK/Houet | - | Koundougou |

Annexe 4 : Listes des personnes rencontrées

| | |
|---------------------------------------|--|
| Ministère de l'Agriculture | Monsieur Djibril Diallo |
| Ministère de la promotion de la femme | |
| PNUD | Madame Henriette Keysergs Madame Delphine Ouandaogo |
| CECI | Madame Elise Guiro Monsieur Adama Ouedraogo Madame Félicité Traoré Monsieur Napon |
| UGK | Madame Félicité Yaméogo et 2membres présidentes des groupements |
| Kiswendsida | Madame Félicité Yaméogo |
| Buund nooma | Madame Yameogo Marie avec 10 femmes |
| Laafi | Madame Zeba Marie avec plus de 7 femmes productrices |
| Lagme yensgo | Madame Ouédraogo Josephine avec plus de 15 femmes du groupement |
| UFK | Marcelline Ouédraogo et les 6 membres du bureau présidente de chaque groupement membre |
| Kagnonse | Melanie Nebie et les membres du groupement |
| Zemstaaba | Ouédraogo Denise et les membres |
| Song taaba | Marceline Ouédraogo |
| Wend Manegda | Bilgho Evelyne |

Annexe 5 : Apport du projet aux productrices et a leurs organisations.

Evolution des techniques de production

| | Avant PACK | Apport du PACK |
|---------------------|--|---|
| Femmes productrices | <p>Technique de traitement de la noix et de production du beurre de bonne qualité non maîtrisée par les femmes.</p> <p>Le beurre produit présentait des taux d'acidité, d'humidité et d'impuretés élevés. Ce beurre voyageait difficilement parce que ne répondant pas aux normes du marché d'exportation.</p> | <p>Amélioration de la qualité de la production suites aux formations dispensées sur les techniques de traitement de la noix, de conservation des amandes et de production du beurre. Les taux d'acidité, d'humidité et d'impureté respectent maintenant les exigences du marché.</p> <p>Meilleure valorisation du beurre par sa transformation en des produits plus élaborés. Des groupements comme Song Taaba , Laafi, Kiswensida, ont pu développer des gammes de produits finis à base de beurre de karité tels que les savons de lessive et de toilette, les pommades etc.</p> <p>Meilleure présentation, meilleur conditionnement des produits finis.</p> <p>Existence de débouchés à l'extérieur pour ces produits.</p> |
| Groupements | Production de beurre de qualité médiocre | Production de beurre de bonne qualité. Uniformisation de la qualité du beurre au sein des organisations. |
| Unions | Pas de production à ce niveau | |
| Têtes de réseaux | Pas de production à ce niveau | |

Evolution des capacités de négociation au cours du projet

| Avant le Pack | Apport du PACK |
|---|---|
| Productrices | |
| <p>Offre atomisée. Aucun pouvoir de négociation. Aucune possibilité d'influence sur les prix qu'imposent les commerçants ou les importateurs.</p> | <p>Organisation des productrices dans les groupements puis dans les Unions afin de leur donner un pouvoir de négociation plus significatif.</p> <p>Mise en place d'un système d'information sur les prix pour rendre le marché plus transparent.</p> <p>Les femmes ont maintenant une claire conscience de l'avantage comparatif qu'elles ont sur le plan de la qualité.</p> <p>Cependant, les capacités de négociations à la base restent à renforcer.</p> |
| Groupements | |
| <p>Faibles capacités de négociations</p> | <p>Capacités de négociation sur marché local</p> |
| Unions | |
| <p>Seules l'UFK et l'UGK présentaient des capacités de négociations</p> | <p>Les deux Unions que sont l'UGK et l'UFK disposent d'une autonomie interne de négociation. Les Unions du Houet et de la Sissili présentent encore des faiblesses dans les négociations.</p> <p>Dans l'ensemble, les Unions ont pu obtenir des prix de vente intéressants (500 à 650 F le kilo de beurre), ce que les grands commerçants de karité n'ont pu obtenir jusqu'alors.</p> |
| Têtes de réseau | |
| <p>Capacités de négociation existante</p> | <p>Capacités de négociation accrue grâce aux contacts avec les différents clients. Volume des commandes obtenues depuis les deux dernières années : 180 tonnes.</p> |

Evolution des revenus des productrices

| Avant le PACK | Apport du PACK |
|--|---|
| <p><u>Dans le groupement Kiswensida</u> (membre UGK)</p> <p>Très faible niveau d'activité de production, donc pas de rémunération pour les productrices</p> | <p><u>Dans le groupement Kiswensida</u> (membre UGK)</p> <p>Reprise de la production. La force de travail des productrices est louée. Chaque productrice reçoit 2000 F. CFA par sac de 100 kg d'amandes transformées, irrégularité dans la distribution des revenus car production sur commande. Le nombre de bénéficiaires est inconnu en raison de la fluctuation du membership de l'organisation</p> |
| <p><u>Dans le groupement Song Taaba</u> (membre UFK)</p> <p>Location de la force de travail des femmes payées à 750 F la tine d'amandes transformées.</p> <p>Revenu moyen mensuel estimé par productrice compte tenu du niveau de production de l'époque : 12500.F. CFA.</p> | <p><u>Dans le groupement Song Taaba</u> (membre UFK)</p> <p>Revenu moyen mensuel estimé compte tenu du niveau actuel de production : 25 000 F.CFA nombre de bénéficiaire : 30 femmes.</p> |
| <p><u>Dans le groupement Laafi</u> (membre UGK)</p> <p>Vente du beurre sur le marché local. Revenu moyen annuel d'une femme qui produit régulièrement pendant 6 mois dans l'année : 20 000 à 30 000 F. CFA</p> | <p><u>Dans le groupement Laafi</u> (membre UGK)</p> <p>Obtention par le groupement d'un marché avec Andines, une entreprise française intervenant dans le commerce équitable.</p> <p>Revenu moyen mensuel par femme à chaque commande d'Andines : 15 000 à 20 000 F. CFA Nombre de bénéficiaires : 89 femmes.</p> <p>En considérant le fait que l'exécution de chaque commande dure 3 mois et en émettant l'hypothèse de 4 commandes dans l'année, le revenu moyen annuel par productrice se situerait entre 60 000 et 80 000 F. CFA.</p> |
| <p><u>Dans le groupement Zems Taaba/Koudougou</u> (UFK)</p> <p>Cessation de toute activité de production de beurre de karité sur le site de l'organisation.</p> | <p><u>Dans le groupement Zems Taaba/Koudougou</u> (UFK)</p> <p>Les femmes ont produit du beurre pour la présidente de l'organisation. Elles n'ont jamais été payées. Il n'y a donc pas eu de distribution de revenus pour les femmes.</p> |
| <p><u>Dans le groupement Buud Nooma/Koudougou</u></p> | <p><u>Dans le groupement Buud Nooma/Koudougou</u></p> |

| | |
|--|--|
| <p>(UGK) Production pour les besoins du marché local</p> | <p>(UGK) Les femmes ont produits du beurre pour les différentes commandes de l'Occitane, mais aucune donnée disponible ne permet d'apprécier les retombées sur les femmes prises individuellement. Certaines d'entre elles attendent toujours d'être payées.</p> |
| <p><u>Dans le groupement CDN</u> Faible niveau de production et donc de revenus distribués aux femmes.</p> | <p><u>Dans le groupement CDN</u> Location de la force de travail des femmes à 600 F. CFA la tine transformée, soit 3000 F. CFA le sac de 100 kg. Si on considère le fait que les femmes transforment 6 sacs d'amandes par semaine pendant 6 mois dans l'année, le revenu moyen annuel pour les 15 productrices est de 28 800 F. CFA par productrice.</p> |
| <p><u>Dans le groupement Zems Taaba/Gallo</u> (Union Sissili/Ziro) Production individuelle pour le marché local. Achat et revente des amandes en l'état. Revenu moyen annuel estimé : 25 000 à 30 000 F. CFA</p> | <p><u>Dans le groupement Zems Taaba/Gallo</u> (Union Sissili/Ziro) Les femmes ont participé à une commande de beurre de l'Union de la Sissili Ziro via leur groupement. Elles n'ont pas été rémunérées.</p> |
| <p><u>Dans le groupement Sapouy Kana</u> (Union Sissili/Ziro) Production individuelle, spéculation des amandes. Revenus moyen annuel estimé : 20 000 à 25 000 F. CFA par femme.</p> | <p><u>Dans le groupement Sapouy Kana</u> (Union Sissili/Ziro) Augmentation de la production individuelle de beurre. Bénéfice obtenu à chaque production : 2000 à 3000 F. Nombre de production annuelle indéterminée. La production collective pour l'exécution des commandes au groupement n'est pas rémunérée.</p> |
| <p><u>Dans le GVF de kokoroba</u> (Union du Houet) Les femmes vendaient en moyenne 10 sacs d'amandes en moyenne par an, au prix de 3000 F le sac. Ce qui donne un revenu de 30 000 F. CFA l'an. Vente de beurre au marché local à 125 F le kg.</p> | <p><u>Dans le GVF de kokoroba</u> (Union du Houet) Revenus de la vente du beurre distribué aux femmes par le groupement en 2001 : 502 000 F. CFA. Nombre de bénéficiaires : 57 ; soit une moyenne de 8807 F pour une seule opération. Durée d'exécution /commande: 1 mois. Le prix de vente du beurre au marché local se situe entre 150 F. CFA et 200 F. CFA. Le prix obtenu avec la commande est de 400 F/kg, ce qui représente un gain d'au moins 200 F</p> |

| | |
|--|---|
| | pour chaque kilo de beurre vendu. |
| <u>Dans le GVF de Mangorotou</u> (Union du Houet) Données non collectées | <u>Dans le GVF de Mangorotou</u> (Union du Houet) 463 800 F. CFA ont été distribués à 30 productrices, ce qui revient en moyenne à 15 460 F. CFA par personne pour une commande de beurre intervenue en avril 2000. Durée d'exécution : 1 mois |
| <u>Dans le GVF de Bakaribougou</u> (Union du Houet) Données non collectées | <u>Dans le GVF de Bakaribougou</u> (Union du Houet) 124 800 F. CFA ont été distribués à 24 productrices soit un revenu moyen de 5 200 F. CFA. |
| <u>Dans le groupement Kagnosé/Banfora</u> (UFK) Production de 6 tonnes de beurre en 1995. production non réglée par le client. Conséquence : cessation de la production du beurre sur le site. Bénéfice moyen pour 100 kg d'amandes transformées : 1500 F. CFA | <u>Dans le groupement Kagnosé /Banfora</u> (UFK) Depuis 1999, réalisation par le groupement de 4 commandes de beurre représentant une production d'au moins 20 tonnes. Les prix d'achat du kg aux productrices sont passés de 250 F. CFA /kg à 500 F/kg. 2000 : revenus distribués aux 45 productrices allant de 5225 F. CFA et 30 800 F. CFA à la commande 2001 : revenus distribués allant de 4000 à 64 000 F. CFA à la commande 2002 : revenus distribués allant de 7500 à 40 000 F. CFA à la commande. Durée de la commande : 1 mois Bénéfice moyen pour 100 kg d'amandes transformées : 2500 F. CFA |

Source des données : enquêtes et cahiers des groupements

Evolution des revenus des groupements

Avant l'implantation du PACK, il n'y avait pas de données de base dans la plupart des organisations. Les niveaux de production de beurre de karité étaient relativement faibles. La production et commercialisation étaient surtout individuelles et la vente s'effectuait au niveau des marchés locaux. à des clients locaux

Apport du PACK :

| | |
|--|--|
| <u>GVF de Koundougou</u> (Union du Houet) : | Revenus des commandes : 947 200 F ; Ristournes reçues de l'Union : 41 340 F. Total : 987 540 F.CFA |
| <u>GVF de Kokoroba</u> (Union du Houet) ; | Revenus des commandes : 1410700 F ; Ristournes reçues de l'Union : 47 685 F. Total : 1458385 F. CFA |

| | |
|--|--|
| <u>GVF de Mangorotou</u> (Union du Houet) | Revenus des commandes : 748 700 F ; Ristournes reçues de l'Union : 18 410 F. Total : 767110 F. CFA |
| <u>GVF de Farammana</u> (Union du Houet) | Revenus des commandes : 3 291 900 F ; Ristournes reçues de l'Union : 43 185 F. Total : 3335085 F. CFA |
| <u>GVF de St Etienne</u> (Union du Houet) | Revenus des commandes : 216 100 F ; Ristournes reçues de l'Union : 16 410 F ; Total : 223510 F.CFA |
| <u>GVF de Bakaribougou</u> (Union du Houet) : | Revenus des commandes : 889 300 F ; Ristournes reçues de l'Union : 15 140 F ; Total : 904440 F. CFA |
| <u>GVF de Somorodougou</u> (Union du Houet) | : Revenus des commandes : 126 000 F ; Ristournes reçues de l'Union : 14 760 F. Total : 140760 F. CFA |
| <u>GVF de Bankouma</u> (Union du Houet) : | Revenus des commandes : 228800 F |
| <u>GVF de Siankoro</u> (Union du Houet) : | Revenus des commandes : 195 600 F |
| <u>GVF de Koby</u> (Union du Houet) : | Revenus des commandes : 224 400 F |
| <u>GVF de Kiébani</u> (Union du Houet) : | Revenus des commandes : 316 000 F. CFA |
| <u>GVF de Tarama</u> (Union du Houet) : | Revenus des commandes : 157 200 F |
| <u>Kagnosé/Banfora</u> (UFG) | Retenues opérées par le groupement sur les différentes commandes : 1ere commande : 150 F/kg x 3 tonnes : 450 000 F. CFA 2eme commande : 100 F/kg x 10 tonnes : 1 000 000 F 3eme commande : 120 F/kg x 3 tonnes : 360 000 F 4eme commande : 150 F/kg x 5 tonnes : 750 000 F. Total : 2 560 000 F. CFA. Cette somme a servi aux frais de transport des produits à l'emballage et autres frais. Kagnosé fonctionne dans une relative autonomie financière. |
| <u>Groupement Kiswensida</u> (UGK) | Revenus des commandes : données non disponibles |
| <u>Groupement Song Taaba</u> (UFG) : | Refus de communiquer les données |
| <u>Buud Nooma</u> (UGK) | Données non disponibles |

| | |
|--|----------------------------|
| <u>GVF de Bourra</u> (Union Sissili/Ziro) | Pas de données disponibles |
| <u>GVF de Sapouy Kana</u> (Union Sissili/Ziro) | Pas de données disponibles |
| <u>Zems Taaba/Gallo</u> (Union Sissili/Ziro) | Pas de données disponibles |
| <u>GVF de Léo</u> (Union Sissili/Ziro) | Pas de données disponibles |

Source des données : enquêtes et cahiers des groupements

N.B ; les produits des commandes des groupements de l'Union du Houet ont été distribués en totalité aux femmes à la base ; seules les ristournes (différence entre les valeurs du poids déclaré par les groupements et celui obtenu au Pont Bascule de la SN-CITEC) ont servi à renflouer les caisses des organisations concernées.

Evolution des revenus des unions et des têtes de réseau.

| Avant PACK | Apport du PACK |
|-------------------|---|
| Marchés rares | <p><u>UFK</u></p> <p>An 2000 : commande de 36 tonnes à 500 000 F. CFA la tonne, soit 18 000 000 F.CFA.</p> <p>Si l'on considère les prix du marché les plus élevés qui étaient de 375 F le kilo, on a un différentiel de 125 F par kilo, soit des revenus supplémentaires de 4500 000 F. CFA pour l'UFK. Chacune des six présidentes formant le directoire de l'UFK a encaissé environ 750 000 F. CFA.</p> <p>An 2001 : commande de 44 tonnes à 475 F/kg, soit 20 900 000 F. CFA. Prix du marché : 400F/kg.</p> <p>Différentiel de prix : 75 F/kg ;</p> <p>Revenu supplémentaire : 3 300 000 F. CFA.</p> <p>An 2002 : commande de 36 tonnes à 700 F/kg.</p> <p>Prix du marché : 500 F/kg</p> <p>Différentiel de prix : 200 F/kg</p> |
| Marchés rares | <p><u>Union de la Sissili Ziro</u></p> <p>Commande obtenue en 2001: 4 tonne à 425 F/kg.</p> <p>L'Union a acheté le beurre auprès des femmes des groupements membres à 375 F, et a retenu 50 F/kg, ce qui représente une entrée de 200 000 F dans les caisses de l'Union. Cette somme a servi au paiement des frais de transport du beurre à Ouagadougou et à la prise en charge d'autres dépenses. Il n'a pas été possible d'obtenir les détails de l'utilisation des recettes. A notre passage, les femmes n'avaient pas encore été payé.</p> |

| | |
|---------------|--|
| Marchés rares | <p><u>UGK</u></p> <p>An 2000 : commande de 18 tonnes à 440 F/kg L'Union a retenu 40 F/kg pour les frais d'approches, soit le montant de 720 000 F. CFA.</p> <p>An 2001 : 21 tonnes à 500F/kg. Somme retenue par l'Union : 100 F/kg x 21 000 kg = 1 050 000.</p> <p>An 2002 : 21 tonnes à 650 F /kg. Somme retenue par l'Union 150 F/kg. Commande en cours de réalisation. Revenus prévisionnels de l'Union 2 100 000 F. CFA</p> |
| Marchés rares | <p><u>Union du Houet</u></p> <p>Première commande de l'Occitane : 5 tonnes à 500 F/kg soit 2 500 000 F. CFA. L'Union a retenu 100 F/kg, soit une rentrée d'argent de 500 000 F.CFA.</p> <p>Deuxième commande : 20 tonnes à 500 F /kg, soit 10 000 000 F. CFA. Retenue de l'Union : 100 F/kg, soit 2 000 000 F. CFA.</p> <p>Commande de SN-CITEC : 7 tonnes à 370 F/kg. Retenue de l'Union : 70 F/kg, soit 490 000 F. CFA.</p> <p>Les retenues ont été utilisées dans les frais de transport, d'emballage et autres dépenses de l'Union. Des ristournes ont été distribuées aux organisations membres au prorata des quantités livrées (commande SN-CITEC).</p> |

Source des données : enquêtes et cahiers des groupements.

Evolution des revenus des têtes de réseau.

| Avant Pack | Apport du PACK |
|-------------------|--|
| Marchés rares | Revenus estimés pouvant atteindre 300 000 à 750 000 F. CFA suivant les commandes |

Source des données : enquêtes et cahiers des groupements.

Annexe 6 : Capacités de gestion des organisations

| structures | avant le projet | au cours du projet | après le projet |
|----------------------------------|--|--|---|
| UGK (union) | Organe de gestion en place et bureau fonctionnel | Renforcement des structures de gestion par les formations. | Structure disloquée |
| Kiswensida (groupement) | Organe de gestion en place et bureau fonctionnel | Renforcement des structures de gestion par les formations. | Plus d'élément d'appréciation actuellement pour cause des problèmes de la présidente mais les capacités existent |
| Buud nooma (groupement) | Organe inexistant | Reprise d'activité, formation et encadrement reçues, mais pas d'organe de gestion. | La gestion est peu maîtrisée, pas d'organe de gestion, les écritures ne sont plus enregistrées |
| Lagme Yensgo (groupement) | Structure non existante | Structure créée suite au projet, formation en gestion mais pas d'organe de gestion | Gestion peu maîtrisée, pas d'organe de gestion, les écritures ne sont plus enregistrées depuis la clôture du projet |
| Laafi (groupement) | Organe de gestion inexistant | Renforcement des capacités suite aux formations. | Bonne maîtrise de la gestion en équipe. |
| Wend Manegda (groupement) | Organe de gestion inexistant | Renforcement des capacités de gestion par la formation. Gestion non maîtrisée par le groupe. | Activité pratiquement abandonnée au profit d'autres activités |
| Kagnonse | | Crée suite au projet, formation reçue. | Bonne maîtrise de la gestion, gestion transparente, |
| Song Taaba (groupement) | Organe de gestion en place et bureau fonctionnel | Renforcement des structures de gestion par les formations. | Refus de donner la documentation, |
| Zemstaaba (groupement) | Existe mais non fonctionnel | Renforcement des structures de gestion par les formations. | Production sur le site abandonnée pour des raisons liées aux impayés, avec UFK à qui elles ont livré à perte et n'ont jamais été remboursées. |
| HOUET | Pas d'organe de gestion | Renforcement des structures, formation. | Bonne maîtrise de la gestion, transparence et bonne retombées sur les membres |

Source des données : enquêtes et cahiers des groupements.

Annexe 7 : Paroles de femmes sur le PACK

Propos recueillis par Boucary Sawadogo.

Nom du groupement : Lagmenyensgo

Nom et prénom : SAWADOGO Assete

Age : 40 ans

Rôle : Conseillère

Durée d'adhésion : environ 10 ans

Raisons d'adhésion :

- Recherche de la solidarité

| Activités antérieures | Activités actuelles |
|--|--|
| Fabrication de beurre Fabrication de tourteaux d'arachide | Fabrication de beurre Fabrication de tourteaux d'arachide |
| Revenu Antérieur | Revenu actuel |
| 20.000 F/Année | 30.000 F/Année |

- Cette amélioration de revenu me permet de couvrir certaines dépenses familiales. (Santé, Nourriture)
- Formation reçue en :
 - Foyer amélioré
 - Amélioration de la qualité du beurre. (Ouagadougou)
 - Fabrication de savon. (Ouagadougou)
- Je participe à toutes les réunions du groupement.
- J'ai représenté le groupement plusieurs fois à des rencontres d'échanges.
- Une fois de retour une réunion est convoquée pour le compte rendu. (Pour chaque rencontre)
- Apports du projet :
 - Formation.
 - Ustensiles de cuisine.
 - Amélioration des revenus.
- Le travail à la chaîne dans la production permet de gagner du temps et de se reposer mieux.
- Profession du mari : Cultivateur.
- Pas de coépouse.
- Dépenses couvertes :
 - Santé
 - Nourriture

- Pas de compte en banque⁹ .

⁹ Quand on parle de banque, il s'agit en fait de caisse de crédit décentralisé.

Nom du groupe : Lagmenyensgo

Nom et prénom : GONGO Madeleine

Age : 39 ans

Rôle : Secrétaire

Durée d'adhésion : Depuis la création du groupement.

Raisons d'adhésion :

- Echange d'idées
- Solidarité
- Recherche d'AGR

| Activités antérieures | Activités actuelles |
|---|--|
| Production de dolo Fabrication de beurre | Fabrication de beurre Vente de dolo |
| Revenu Antérieur | Revenu actuel |
| 30.000 F/Année | 40.000 F/Année |

- Ce revenu me permet d'acheter et de stocker des céréales (mil, haricot...), et des amandes afin de les revendre en bonne période.
- Formation reçue en :
 - Lutte contre l'excision
 - Planification familiale
 - Lutte contre les MST/SIDA
 - Gestion
 - Amélioration de la qualité du beurre
 - Germination d'amande de Karité pour le reboisement.
- Je participe aux réunions du groupement.
- J'ai déjà représenté le groupement à des rencontres d'échanges et de formation à Ouagadougou.
- Amont retour les informations et la formation acquises sont partagées avec les autres membres
- Apports du projet :
 - Formation.
 - Amélioration des revenus.
- Profession du mari : Cultivateur.
- Pas de coépouse.
- Dépenses couvertes :
 - Santé des enfants
 - Nourriture
- Compte à la caisse mutuelle d'épargne et de crédit avec une épargne d'environ 15.000 F

Nom du groupe : Lagmenyensgo

Nom et prénom : Compaore Fatimata

Age : 46 ans

Rôle : Trésorière adjointe

| Activités antérieures | Activités actuelles |
|--|---|
| Fabrication de beurre Fabrication de beurre Vente de galette | Fabrication de beurre Vente de galette |
| Revenu Antérieur | Revenu actuel |
| 25.000 F/Année | 35.000 F/Année |

- Formation reçue en :
 - Amélioration de la qualité du beurre (Song Taaba => Ouaga)
- Je participe aux réunions du groupement.
- J'ai représenté le groupement une fois à une rencontre d'échange à Ouagadougou.
- Après mon retour une réunion a été convoquée pour faire le compte rendu.
- Apports du projet :
 - Formations.
 - Acquisition de savoir.
- Profession du mari : Cultivateur.
- une coépouse.
- Dépenses couvertes :
 - Fournitures scolaires
 - Santé
 - Habillement
 - Nourriture

Nom du groupe : Wend Manegda

Nom et prénom : Mme BILGO / Kabore Evelyne

Age : 48 ans

Rôle : Présidente

| Activités antérieures | Activités actuelles |
|---------------------------|-----------------------------------|
| vente de dolo Commerce | Beurre de karite Vente de dolo |
| Revenu Antérieur | Revenu actuel |
| 50.000 F/Mois | 30.000 F/Mois |

- Formation reçue en :
 - Gestion (PACK => Ouagadougou)
 - Fabrication de savon
 - Amélioration de la qualité du beurre (Ouagadougou)
 - Informatique (Ouagadougou)
 - Marketing (Ouagadougou => 1999 + attestation de participation délivrée / CECI / PACK)
- J'ai représenté mon groupement a :
 - Kamboince => Formation en lutte contre les MST / SIDA
 - Loumbila => Droits de la femme (veuve)
 - Ouagadougou => Gestion d'une fontaine publique
 - Ouagadougou (1999) => Foire du karité (hôtel indépendance)
 - Ouagadougou (2001) => Foire du karite
- A mon retour, un compte rendu est effectué lors des réunions du groupement pour partager l'information ou la formation reçue.
- Apports du projet :
 - Formations reçues.
 - Amélioration des revenus des femmes avec les commandes
 - Renforcement des liens de solidarité entre les membres.
- - Aspects négatifs du projet :
 - Discrimination dans l'octroi des prêts.
 - Flou dans la gestion des fonds destinés à l'octroi des crédits.

Lors des commandes octroyées par l'UGK du groupement Wend La Manegda, je reçois une avance de 50%. Cette avance est complétée soit par des fonds personnels ou des crédits et utilisée pour acheter des amandes. Les amandes sont remises aux femmes pour la production, ainsi que la somme nécessaire pour les dépenses de production. Un sac d'amandes transformé en beurre est rémunéré à la hauteur de 1.500 F / Sac.

Après la livraison du beurre le bénéfice se répartit ainsi qu'il suit :

- Une partie pour les caisses du groupement. (1/6)
- Une partie est redistribuée aux femmes.
- Une partie est affectée à l'amortissement du matériel de production.

- Le reste est la rémunération de la responsable.

Nom du groupe : Lagmenyensgo

Nom et prénom : KOATMA T. Awa

Age : 40 ans

Rôle : Vice-présidente

Durée d'adhésion : 3 ans

Raisons d'adhésion :

- Echange d'idées
- Recherche de solidarité
- Recherche d'AGR

| Activités antérieures | Activités actuelles |
|--|--|
| Fabrication de beurre Fabrication de tourteaux d'arachide | Fabrication de beurre Fabrication de tourteaux d'arachide |
| Revenu Antérieur | Revenu actuel |
| 100.000 F/Année | 125.000 F/Année |

- Ce revenu me permet d'acheter et de stocker des arachides et des haricots pour les revendre en bonne période.
- Formation reçue en :
 - Gestion
 - Amélioration de la qualité du beurre.
 - Reconnaissance des amandes de bonne qualité
- J'ai déjà représenté le groupement a des réunions et a deux foires du karité a Ouagadougou
- A mon retour de chacune des fois, j'ai fait un compte rendu lors des réunions convoquées a cet effet. Et s'il s'agit des réunions ou des rencontres de formation, les informations ou la formation acquise est partagée avec les autres membres.
- Apports du projet :
 - Formation reçue.
 - Amélioration du revenu.
- Cela me permet d'avoir un peu plus de temps pour mes loisirs.
- Profession du mari : Cultivateur.
- Pas de coépouse.
- Dépenses couvertes par ce revenu :
 - Problèmes familiaux (baptême, mariage ...)
 - Habillement (enfants et mère)
 - Santé
 - Nourriture
 - Fournitures scolaires
- Pas de compte.
- Les prix de vente du beurre sont discutés entre les responsables et la base.

- Lieux de vente :
 - Marché local
 - UGK
- Acquisition d'une marge de liberté dans les décisions au foyer et amélioration de la position sociale des femmes. (participation aux réunions et a la gestion des affaires du village)

Nom du groupe : Lagmenyensgo

Nom et prénom : ZOUNGNANA Fati

Age : 47 ans

Rôle : Tresoriere

Durée d'adhésion : plus de 10 ans

Raisons d'adhésion :

- L'union fait la force
- Recherche de la solidarité

| Activités antérieures | Activités actuelles |
|--|--|
| Fabrication de beurre Vente de cola | Fabrication de beurre Vente de cola |
| Revenu Antérieur | Revenu actuel |
| 20.000 F/Année | 30.000 F/Année |

- Formation reçue en :
 - Amélioration de la qualité du beurre. (Ouagadougou)
- Je participe aux réunions bihebdomadaires du groupement.
- J'ai déjà représenté le groupement deux fois à des foires du karité.
- Compte rendu effectué lors des réunions convoquées à cet effet
- Apports du projet :
 - Formations.
 - Ustensiles de cuisine.
 - Amélioration de l'hygiène (de l'alimentation surtout) dans les familles.
- Avec le groupement il y a gain de temps grâce au travail à la chaîne.
- Profession du mari : Cultivateur.
- Pas de coépouse.
- Dépenses couvertes :
 - Santé
 - Mariages et baptêmes des enfants
 - Nourriture
- Pas de compte.
- Concertation entre les femmes et les hommes pour la résolution des problèmes du village et pour certaines décisions.

- Concertation entre hommes et femmes pour la résolution des problèmes du foyer.

Nom du groupe : Koumtaaba

Nom et prénom : Mme Badiel / Yameogo Rosalie

Age : 47 ans

Rôle : Secrétaire

Durée d'adhésion : environ 4 ans

Raisons d'adhésion :

- Volonté de lutte pour le bien être de la femme
- Recherche de la solidarité

| Activités antérieures | Activités actuelles |
|--|--|
| Dolotiere Couture Petit commerce | Fabrication de beurre Sensibilisations sur les IST / SIDA |
| Revenu Antérieur | Revenu actuel |
| 15.000 F/Mois | 25.000 F/Mois |

- -Cette amélioration de revenu m'a permit de m'occuper de la famille (habillement, scolarité des enfants, condiments) et aussi d'épargner de l'argent.
 - Formation reçue en collecte
 - Amélioration de la qualité du beurre. (Ouagadougou)
 - Fabrication de savon. (Ouagadougou)
- Je participe à toutes les réunions du groupement.
- J'ai représenté le groupement plusieurs fois à des rencontres d'échanges.
- Une fois de retour une réunion est convoquée pour le compte rendu. (Pour chaque rencontre)
- Apports du projet :
 - Formation.
 - Ustensiles de cuisine.
 - Amélioration des revenus.
- Le travail à la chaîne dans la production permet de gagner du temps et de se reposer mieux.
- Profession du mari : Cultivateur.
- Pas de coépouse.
- Dépenses couvertes :
 - Santé
 - Nourriture
- Pas de compte.

Annexe 8 : Bibliographie

Mbaya KANKWENDA, Luc-Joel GREGROIRE, Hugues LEGROS, Harouna OUEDRAOGO: La lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne.

B Robert OUEDRAOGO : Recueil de textes statutaires pour la création du comptoir Burkinabé du Karité (CBK) et la coordination des organisations des femmes de la filière Karité

(COFEM / KARITE)

Alexandre Kabre (consultant), **Gustave Laurent Ky** (responsable commercial) : Stratégie marketing pour la commercialisation du beurre de karité (rapport provisoire) (37 pages)

Mathias SANOU, Eloi OUEDRAOGO : Profil de pauvreté urbaine et accès aux services sociaux de base. (75 pages)

Burkina Faso

Loi no 014/99/AN Portant réglementation des sociétés coopératives et groupements au Burkina Faso. (65 pages)

Burkina Faso

Document de Politique Nationale de promotion coopérative au Burkina Faso. (41 pages)

Burkina Faso

Rapport sur le développement humain durable 1998. (250 pages)

Burkina Faso

Cadre Stratégique de lutte contre la pauvreté

Documents élaborés par le CECI.

Le plan d'exécution du projet

Le rapport final d'activité

Le rapport d'audit

Le rapport d'évaluation

Les différents budgets

Le rapport des consommations du reliquat

Copie de cahiers au niveau des unions et groupements